



OBJECTIF
Jeunes



CIJA
Le souffle jeune



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE-POITOU-CHARENTES

LES CONDUCTEURS DE PASSIONS



Favoriser la distribution de livres et de vêtements au Burkina Faso, encourager l'expression sur les planches d'une jeune fille, auteur de pièces de théâtre, soutenir un orphelinat à Madagascar, permettre l'intégration économique d'un garçon de talent qui réalise des œuvres d'art...

C'est là tout un florilège d'exemples, allant des puits au Mali à une caravane SIDA au Niger, d'un cirque itinérant à l'édition de fascicules prônant le respect et la diversité. C'est l'illustration riche et variée d'une foultitude d'idées émanant de jeunes porteurs de projets qui vont au-delà d'eux-mêmes pour réaliser leurs idées.

C'est surtout le vrai visage d'une jeunesse, inventive et généreuse, audacieuse et dynamique, qui sait prendre des initiatives et qui veut agir. Agir pour s'ouvrir les portes d'une professionnalisation, agir pour une cause d'intérêt public. Ce guide tente de recenser les dispositifs d'aide et d'accompagnement et de faire connaître tous ceux qui œuvrent pour que l'ingéniosité puisse prendre corps.

Pour que la petite goutte d'eau fasse des rivières d'intelligence et d'humanité. Dans l'espérance de plus de Fraternité.

Pascal JARTY
Directeur du CIJA



PROJETS JEUNES



Président : Christian BROQUA
Vice-Président : Jean-Charles LAMOULIATTE
Directeur : Pascal JARTY

Document conçu et réalisé par le
Centre Information Jeunesse Aquitaine
5, rue Duffour Dubergier - 125, cours Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 56 00 56 - Fax : 05 56 52 83 21 - www.info-jeune.net

Documentation :
Anne Barbé de Kermoysan



Dépôt légal à parution

PARC des SPORTS SAINT-MICHEL



pont de pierre

**Au bord de la
Garonne, en plein
cœur de la ville,
un parc de plus
de 5 hectares
pour le sport et
la détente.**

Pique-niquer **Bouger**
Jouer
Flâner
Se promener
Inspirer
Rêver

Espace de glisse
urbaine



Espace cardio-musculaire



Aire de jeux d'enfants

Terrain de basket



Terrain de
football



Aire de sable



Fronton



La Garonne

BORDEAUX



bordeaux.fr

Sommaire

I. METHODOLOGIE DE PROJETS : LE PARCOURS DU CREATEUR..... 4

1) De l'idée au projet	4
• 1er acte : Clarifier son idée : les questions à se poser	4
• 2ème acte : Se renseigner : expériences et carnet d'adresse	6
• 3ème acte : Le budget prévisionnel : des sous mais pas seulement ! ..	8
• 4ème acte : La formalisation : monter un dossier de présentation ..	11
• 5ème acte : Association, Junior association, entreprise : que choisir ?????	13
2) Du projet à l'action	16
• Le partenariat : quelle forme, comment les trouver et les solliciter ..	16
• Le plan d'action : après la théorie, en avant marche	20

II. LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

24

Les structures qui vous aident financièrement ou matériellement

Aides généralistes : Etat, Région, Département, Ville	24
Aides aux projets humanitaires.	34
Aides aux projets sportifs	42
Aides aux projets culturels	42
Aides aux projets environnementaux	42
Autres types de projet	43

III. CARNET D'ADRESSES

45

Structures d'accueil et d'appui : elle vous aide dans vos démarches

- Accueil généraliste	45
- Projet concernant la solidarité : humanitaire, santé, social	56
- Projet concernant le sport	56
- Projet concernant la culture	57
- Projet concernant l'environnement.	61
Autres types de projet	62

Les informations de ce guide ont été collectées lors d'une enquête effectuée par nos soins. Ce guide n'est pas exhaustif et ne remplace pas un accompagnement auprès d'une structure spécialisée.

1. Méthodologie de projets : le parcours du créateur

1- DE L'IDÉE AU PROJET

Tous les projets sont différents : il y a des projets de création artistique, de solidarité, de création d'entreprise, etc. Mais si les projets diffèrent, la méthodologie de base pour les réaliser est toujours globalement la même.

1er acte : Clarifier son idée

Vous avez une idée, un rêve, mais vous ne savez pas trop comment vous y prendre pour les transformer en réalité ?

Cette partie du guide a pour but de vous aider à creuser votre idée, vous permettre d'en cerner au mieux les contours (dates, lieu, personne, etc.) et de vous lancer dans la réalisation de votre projet.

Vous devez, dès le départ, vous poser les bonnes questions pour passer de l'idée au projet aussi sereinement que possible.

Comment faire ?

Avant : la méthode QQOCCP :

- **Qui ?** (qui fait quoi, qui peut m'aider ?..) : Cette question vous permet de faire le tour de toutes les personnes qui vont pouvoir intervenir dans votre projet : vous et le cas échéant les autres « porteurs » du projet, les personnes ressources, les partenaires et les personnes à qui s'adressent votre projet.

Pour les porteurs de projets, le travail

consiste à faire le tour de vos compétences, savoir-faire, ressources, etc. qui vont vous servir pour ce projet et que vous allez pouvoir mettre en avant vis-à-vis de vos partenaires : expériences professionnelles, bénévoles, connaissances, etc. Vous pouvez demander à votre entourage de vous aider à réaliser cette présentation de vous-même. En effet, souvent on oublie de valoriser nos capacités, nos aptitudes.

Les personnes ressources sont les personnes qui vont vous aider dans votre projet : un accompagnateur, un spécialiste de la question qui vous intéresse, un facilitateur (quelqu'un qui va vous mettre en relation avec les bonnes personnes ou vous aider à obtenir des informations, des aides).

Les partenaires sont les personnes ou les structures dont vous allez solliciter l'aide qu'elle soit matérielle ou financière.

Votre public / vos participants : il faut que vous puissiez définir à qui s'adresse votre projet ou qui il va concerner.

- **Quoi** (qu'est ce que je veux faire, avec quels moyens ?) Le but de cette étape est de cerner au mieux votre projet, même si au fil du temps il va se modifier. Il faut que votre projet soit clair et réaliste, c'est-à-dire que tout un chacun puisse en quelques phrases

comprendre ce que vous voulez faire et ne pas voir trop grand au départ.

- **Quand** (ça commence, ça se termine)? Le fait de déterminer une date ou une période pour la réalisation de votre projet est très important. Tout d'abord, cela vous permet de fixer des échéances, un planning à tenir pour mener à bien votre projet. Mais cela peut aussi avoir un rôle dans la réussite de votre idée : profiter d'un moment dans l'année où une sensibilisation au thème que vous allez traiter est organisée (semaine de la solidarité internationale, journée de lutte contre le cancer, semaine de l'écologie, etc.) et profiter ainsi d'une communication nationale. Ou, au contraire, ne pas rentrer en concurrence avec d'autres événements qui auront lieu à la même date, etc.

- **Comment** ? Il ne faut pas se lancer à corps perdu dans un projet sans avoir prévu un plan d'action pour savoir qui fait quoi, quand et quelles sont les limites (surtout en temps et en argent) pour arriver à la réalisation du projet. Il serait dommage d'avoir tout finaliser et de s'apercevoir à la dernière minute que l'on a oublié de faire passer des infos presse, de demander telle ou telle autorisation.

Pour cela, vous pouvez consulter la

partie « Le plan d'action : après la théorie, en avant marche ».

- **Combien** ? Il faut déterminer vos besoins pour réaliser ce projet et pouvoir en évaluer les coûts, tout en se rappelant que beaucoup de choses peuvent être prêtées, louées, etc.

- **Pourquoi** (qu'est ce qui me motive vraiment, quel est l'objectif final) ? C'est une question qui est souvent difficile mais qui vous sera fréquemment posée : « Pourquoi voulez-vous faire ce projet, quel est votre but ? » Il ne faut pas avoir peur d'être clair, si c'est pour vous le moyen de vous faire une première expérience par rapport à un métier que vous envisagez, si c'est pour faire une animation dans votre quartier parce que vous trouvez que ce qui y est proposé ne vous satisfait pas, etc. Mais avant il faudra pouvoir l'expliquer et le justifier.

Après : vérifier que votre projet est SMART :

- Spécifique : une idée, un objectif, un moyen pour y parvenir.

- Mesurable : se donner des critères d'évaluation.

- Adaptable : si les conditions changent, il faut pouvoir s'adapter.

- Réaliste : mieux vaut commencer petit.

- Temps : un projet a une échéance.

www.info-jeune.net
Logements, jobs, stages...

Les clés pour réussir :

Prendre une feuille de papier et écrire tout ce qui trotte dans la tête, tout ce à quoi l'idée fait penser. Puis rassembler ces idées par grandes « familles » pour repérer celles qui sont les plus importantes. A plusieurs cela peut encore donner de meilleurs résultats. Plus on partage et plus on y voit clair. C'est le moment de tester son idée, d'en parler autour de soi, à sa famille, à ses amis et bien sûr aux professionnels du sujet ou de l'accompagnement de projet qui apporteront le regard neuf (extérieur) dont on a besoin pour vérifier si l'idée n'est pas extravagante. De plus, au fur et à mesure, on affine son discours, on apprend à devenir plus convaincant. Une bonne idée, c'est celle que votre voisin de palier qui n'y connaît rien peut comprendre en 3 phrases. Un test : demander à celui à qui vous venez d'exposer votre projet de l'expliquer à une tierce personne. Si cette personne ne comprend pas c'est que votre exposé de départ n'était pas limpide.

2ème acte : Se renseigner : expériences et carnet d'adresse

Cela ne sert à rien de refaire ce qui a déjà été fait et il serait dommage de se priver de l'expérience (bonne ou mauvaise) de jeunes qui comme vous se sont lancés dans un projet (surtout si ce projet ressemble au vôtre). Il faut aller à la pêche aux informations, à la découverte de projets similaires au sien. Profiter de l'expérience

de ses prédécesseurs, c'est gagner beaucoup de temps et d'énergie pour la suite des opérations.

Il faut faire un premier état des lieux afin de se diriger vers les bonnes personnes :

Qui fait quoi ? Qui sont les principaux acteurs, quels sont les interlocuteurs, les partenaires, les concurrents... ?

Comment ? Quels sont les méthodes, les procédures, les coûts, les réglementations, les délais... ?

Avec quoi ? Quels sont les moyens humains, financiers et matériels à réunir ?

Une fois que vous aurez répondu à ces questions et fait le point sur ce que vous possédez : compétences, savoir faire, disponibilité, carnet d'adresses, expérience préalable, finances... ; vous pourrez chercher les informations complémentaires qui vous manquent : moyens humains, matériels, financiers et les interlocuteurs qui peuvent vous y aider.

Les clés pour réussir :

Oser demander, aller frapper aux portes. On s'habitue à toutes les situations, y compris aux refus, et prendre de plus en plus d'intérêt aux rencontres qui nous attendent.

Prenez des notes à chaque fois que vous rencontrez quelqu'un. Notez toutes les informations précieusement

UN SITE POUR LES JEUNES !

Agence Richeat et Cie - Crédits photos : Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes / G. Buttraud



www.ecureuil.fr



**UN SITE PLEIN D'ASTUCES -
dédié aux Jeunes**

Bons plans, idées débrouille, emploi, univers
bancaire et cadeaux S'miles.
À découvrir absolument sur :

www.ecureuil.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivant du Code monétaire et financier. Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 273 281 880 euros dont le siège social est à BORDEAUX (33076) 61, rue du Château d'Eau immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055.

(si possible une fiche par contact) et penser à informer les personnes rencontrées de l'évolution de votre projet.

Commencer près de chez soi. Interroger d'abord son entourage, une association que l'on connaît, le point information jeunesse le plus proche, les services de la ville...

Demander les coordonnées des contacts mentionnés devant soi et ainsi de contact en contact, du plus proche au plus loin.

3ème acte : Le budget prévisionnel : des sous mais pas seulement !

Attention, l'argent est important dans un projet, mais ce n'est pas l'essentiel. Si vous arrivez à ce chapitre sans avoir consulté les précédents, jetez-y quand même un œil ! A quoi sert de chercher de l'argent si on ne sait pas exactement où, avec qui et comment on va faire son projet ?

Le budget prévisionnel (ou plan de financement) est un outil essentiel pour valider les conditions de réalisation de son projet. Il aide à faire preuve de réalisme en identifiant toutes les dépenses à faire et toutes les

recettes à trouver.

3 grands principes à retenir :

Un budget se présente en deux colonnes, recettes et dépenses, qui doivent être équilibrées (résultats égaux).

Un budget évolue en même temps que le projet, c'est pour ça qu'on l'appelle prévisionnel.

Distinguer les apports financiers (en espèces) et en nature (don de matériels, prêt de salle...). Valoriser ces derniers.

Les clés pour réussir :

Si vous voulez que votre projet soit pris au sérieux, soyez sérieux avec ceux à qui vous le présentez, surtout si vous leur demandez des financements. Pas de chiffres fantaisistes, pas de « gonflement » de budget : faire des devis précis ou relever les prix dans les magasins. Le principe selon lequel je demande 200 pour en avoir 100 n'est pas pertinent et pas respectueux des gens que vous sollicitez et qui ne sont pas idiots. A l'inverse, ne sous-évaluez pas volontairement les dépenses afin de rassurer votre interlocuteur. Préférez multiplier les struc-

AIRFRANCE



partenaire du

CIJA

Le souffle jeune



Libre et protégé à la fois !

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Centre 611

complémentaire SANTÉ

SERVICES & ASSURANCES ÉTUDIANTES

Assurance Maladie

Confortable +

Une protection santé

Tous soins pour **16€**

par mois

en plus place
par
Vittavi

Simplicité et rapidité

- Tous Placements Nationaux
- Démarches simplifiées
- Immédiat en Agence

Proximité et conseil

- Plus de 20 agences
- et 100 conseillers expérimentés

0 107 625 715

www.vittavi.fr

tures sollicitées afin de faire prendre conscience que le projet repose sur tout un réseau de personnes, et non sur un seul financeur : c'est un gage de crédibilité.

Par contre ne pas oublier de montrer l'investissement personnel (auto financement et bénévolat valorisé) : votre apport personnel en temps, matériel ou en argent. Cela permettra de valoriser votre implication dans le projet.

Diversifier ses partenaires pour donner de la solidité et de la crédibilité du projet. Pensez aux partenaires institutionnels (état, région, département, commune), mais aussi aux partenaires privés (associations, commerçants, banques, entreprises, etc.).

L'argent ne fait pas le projet. On peut faire de très grandes choses par la

simple « débrouillardise » ou l'échange de coup de mains.

Si vous avez du mal à vous « lancer » dans un budget prévisionnel, prenez une feuille et y faire 3 colonnes : dans la première, écrivez tout ce dont vous avez besoin pour réaliser votre projet, dans la 2ème le coût correspondant et dans la 3ème si vous devez l'acheter, si vous vous le faites prêter ou si vous le possédez déjà. Cela vous permettra de ne pas oublier vos valorisations en nature !!

Exemple de budget prévisionnel simplifié correspondant à la création d'un local d'initiation à l'information pour les jeunes du quartier. Le local est géré par des bénévoles à son démarrage, il n'y a donc pas de frais de personnel.

Dépenses TTC	Euros	Recettes TTC	Euros
Installation du local		Apport financier	
Mobilier (tables, chaises, armoire)	1 950 €	Autofinancement (apport personnel)	800 €
Assurance	270 €	Mairie (acquis)	1 550 €
Electricité	760 €	Conseil général (en cours)	2 280 €
Loyer et charges (400.€x12 mois)	4 800 €	Association MJC (acquis)	918 €
Pour les activités		Fondation XY (acquis)	3 500 €
Achat de 4 ordinateurs	5 488 €	Apport en nature	
Documentation, abonnements	700 €	Association des professeurs	730 €
Intervention de professeurs	730 €	(30 heures de cours offertes)	
Divers, imprévus	500 €	2 ordinateurs	2 744 €
		Papeterie de bureau et chaises	450 €
TOTAL	15 198 €	TOTAL provisoire	12 972 €
		Reste à trouver	2 226 €
		TOTAL	15 198 €



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

partenaire du



CIJA

Le souffle jeune

4ème acte : La formalisation : monter un dossier de présentation

Une fois les besoins et les objectifs définis, la prochaine étape va concerner la rédaction du projet sur papier. Ce dossier deviendra le principal média de votre initiative. Il est donc recommandé de prendre beaucoup de soin dans sa rédaction.

Voici ce que doit contenir un dossier de présentation (certains thèmes peuvent devenir facultatifs en fonction de la nature des projets) :

Le sommaire

Un récapitulatif clair, simple et hiérarchisé du dossier.

La présentation du (des) porteur(s) de projet

S'il s'agit d'un projet collectif, présentez les participants en indiquant leurs responsabilités et leurs tâches (chargé de communication, responsable logistique) dans le projet, leurs compétences et toutes les expériences constituant un atout pour le projet. Vous devez montrer l'image d'une équipe solide. Cela peut-être un petit plus de faire un trombinoscope avec les photos de chacun des membres de l'équipe.

Le descriptif du projet

Expliquez en résumant l'opération. Justifiez le nom, indiquez le lieu, la date et les conditions de déroulement. Précisez les objectifs visés, les moyens mis en œuvre. Cette introduction doit permettre à l'interlocuteur de

se faire une idée globale de l'initiative.

La présentation détaillée de l'action

C'est la partie la plus importante du dossier avec le plan de financement. Il doit apparaître une étude précise de tous les besoins auxquels le projet renvoie. Elle répond à la faisabilité du projet et à sa pertinence. Cela reprend le déroulement du projet avec des dates et des détails.

Les moyens mis en oeuvre

En cernant ceux-ci, vous démontrez à votre interlocuteur que vous avez tout envisagé. Veillez à discerner ceux que vous avez déjà obtenus de ceux en attente.

Les perspectives d'avenir et les prolongements envisagés

Développement de l'activité, insertion professionnelle... Si vous souhaitez pérenniser votre action et créer votre propre emploi, même si ce n'est pas dans l'immédiat, c'est le moment de l'annoncer. Développer l'impact du projet à moyen terme.

Les partenaires

Tous les partenaires, financiers, matériels, techniques doivent apparaître en fonction de l'état d'avancement du projet. Veillez à discerner les soutiens déjà obtenus de ceux en attente. Si vous débutez les démarches, citez les partenaires que vous comptez solliciter. Dans la partie suivante, vous trouverez une méthode pour y voir plus clair et vous faciliter la recherche de partenaires.

La communication autour du projet

Quel est votre plan pour faire parler du projet ? Recensez tous les médias que vous souhaitez mobiliser (presse, radio, mailing, affichage...) et faites apparaître l'investissement dans le plan de financement.

Le plan de financement

Un budget bien maîtrisé, bien adapté et réaliste est un gage de réussite auprès des partenaires potentiels. Aussi appelé budget prévisionnel, il est modulable à souhait, au fur et à mesure des partenariats qui se font et se défont. Il a pour but de récapituler toutes les dépenses et ressources nécessaires à l'élaboration du projet. Prenez du temps pour le finaliser car c'est la partie la plus lue par les personnes que vous solliciterez.

Quelques conseils :

Toutes les dépenses doivent être prévues, chiffrées et justifiées. Vous pouvez joindre des devis correspondant aux dépenses les plus coûteuses.

Mentionnez tous les partenariats, qu'ils soient matériels, logistiques ou financiers.

Les annexes

Elles se placent en fin de dossier et font office de compléments d'information. C'est dans cette partie que figurent les lettres de soutien, de recommandation, voire de promesses de partenariats si le projet se concrétise (celle d'un centre culturel promettant d'accueillir votre exposition photo une fois celle-ci réalisée, par

exemple). Choisissez les plus pertinentes.

Si des articles de presse vous concernent (ou votre structure) en relation avec le projet, faites-les y figurer.

Le contact

N'oubliez pas d'indiquer les coordonnées où vous êtes joignable, en dernière page et / ou sur la page de garde.

La présentation du dossier

Dites-vous que pour que votre dossier soit au mieux parcouru par le lecteur, tout ce qui peut permettre d'accrocher son attention est le bienvenu. Il s'agit donc de travailler la forme autant que le contenu.

Le format utilisé tout d'abord, est généralement de type A4 (21 x 29,7). Mais d'autres formats plus originaux peuvent s'adapter à l'esprit de votre projet.

Les clés pour réussir :

Misez sur l'originalité, bien que modérée, si vous exposez un projet artistique ; illustrez-le de photos, dessins, tout ce qui ce rapporte à votre art. C'est ainsi un bon moyen de donner un aperçu de ses aptitudes.

Ayez bien à l'esprit qu'il n'existe pas de modèle de dossier-type. Sur le contenu, il est certes impératif de rédiger tous les éléments que l'on vient d'exposer, mais il convient avant tout de se démarquer et d'éviter un conformisme malvenu.

Incluez des cartographies pour décrire votre itinéraire si vous devez voyager,

inventez même un logo en rapport avec le projet.

Trouvez un titre accrocheur, ou adoptez un slogan résumant à la fois l'esprit du projet et ses objectifs.

Préférez une reliure, si votre budget le permet, avec une feuille de plastique transparente pour protéger votre page de couverture.

Bien entendu, votre dossier doit être dactylographié impérativement. Evitez également les fautes d'orthographe, rédhibitoires chez certains lecteurs.

Enfin le nombre de pages oscille en fonction de l'ampleur du projet. Une dizaine de pages paraissent suffisantes pour y faire figurer l'essentiel. Un interlocuteur intéressé vous contactera pour avoir de plus amples informations.

5ème acte : Association, Junior association, entreprise : que choisir ????

• Quel cadre juridique

Une fois l'idée définie, convaincu de sa pertinence et de sa faisabilité, il peut être intéressant de lui donner un cadre formel.

A ce titre, la structure associative est souvent la plus à même d'accueillir les projets émanant de jeunes. Son cadre juridique permet de mener tout type d'action. Il est notamment adapté aux projets collectifs, aux désirs de fonctionnement démocratique et aux objectifs non lucratifs.

Mais selon les intentions, il existe d'autres statuts peut-être mieux adaptés. Il en est ainsi de la SARL pour les activités purement commerciales, de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour les activités commerciales à utilité sociale, l'entreprise individuelle, etc. Pour cela, vous pouvez consulter le guide du CIJA sur la création d'entreprise.

Profitez du carnet d'adresses en fin de guide, pour rencontrer des interlocuteurs qui sauront vous guider dans votre réflexion.

• Coup d'œil sur l'association et la junior association

L'association

Une association loi de 1901 est, en France, une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1er juillet 1901, mise en place par



Waldeck-Rousseau (ex-ministre de l'Intérieur, alors président du Conseil). La Loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association. Cette législation offre la plus grande liberté en ce qui concerne les buts, la composition et le fonctionnement. Cependant, pour ce qui est du fonctionnement, l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique ou d'un agrément ministériel nécessitera l'application de statuts types. C'est d'ailleurs à partir de ces statuts types (non obligatoires pour la plupart des associations) que se sont constituées les associations, ce qui explique une grande similitude de la majorité des statuts.

Pour créer une association, il faut :

- rédiger le contrat d'association (statuts) ;
- être au moins deux personnes ;
- un siège social (une adresse).

Le contrat d'association ou statuts :

- il se présente le plus souvent sous la forme d'une suite d'articles numérotés ;
- il est rédigé librement par les fondateurs ; il doit comporter au minimum : le nom ou le titre de l'association, les buts, l'adresse du siège social.

Les clés pour réussir :

La chronologie proposée est indicative, mais non-obligatoire.

- 1 - Partir d'une idée, d'un projet. Bien le cerner et le définir et prévoir le mode d'organisation de l'association.
- 2 - Rédiger des statuts, les proposer

aux personnes intéressées, les discuter, les amender.

3 - Organiser une assemblée générale constitutive avec toutes les personnes qui décident de s'engager dans le projet. Au cours de cette assemblée générale, discuter et approuver les statuts, puis procéder, s'il y a lieu, aux élections prévues par les statuts.

4 - Rédiger un compte rendu de cette assemblée générale constitutive, précisant les personnes élues et leurs responsabilités.

5 - Déposer les statuts et le compte rendu à la préfecture, ainsi que le formulaire de déclaration, rempli et signé.

6 - Ouvrir un registre spécial comportant des feuillets blancs numérotés, paraphés et reliés de façon indissociable dans lequel doivent figurer tous les changements concernant les statuts et les administrateurs (déclarations à la préfecture et récépissé). Ce registre est différent de celui dans lequel sont consignés les compte rendus d'assemblée générale et de conseil d'administration. Ce dernier n'est pas obligatoire mais conseillé.

7 - Attendre la parution au Journal Officiel pour que l'association existe et puisse agir pleinement.

La Junior association

La « Junior Association » est un concept mis en place depuis 1998 qui permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et mettre en œuvre leur projet avec le soutien d'une per-

sonne relais dans chaque département.

La démarche à suivre :

1. élaborer un projet consistant à définir l'objet de l'association, son organisation, le nombre d'associés, les objectifs, les besoins pour les réaliser, les moyens de communication etc.

2. retirer un dossier d'habilitation auprès de votre relais départemental,

3. déposer ce dossier auprès du réseau national des « Juniors Associations ».

Les garanties du label « Junior Association »

- une assurance pour couvrir les activités de l'association,

- l'ouverture d'un compte bancaire pour une gestion directe d'un budget par les jeunes,

- des outils pour faciliter l'organisation de la structure, des actions de formation.

NB: le label est délivré pour un an.

Les relais départementaux

Le relais départemental est une personne ressource, interlocuteur privilégié des jeunes au niveau local.

Son rôle consiste à conseiller, soutenir et accompagner des jeunes dans leurs démarches, établir les contacts avec les acteurs locaux.

En Aquitaine :

Relais pour la Dordogne (24)

Chrystel FERRANDO

Ligue Aquitaine de l'Enseignement

82, avenue de Paris, B.P. 1055

24001 PERIGUEUX cedex

Tél. : 05 53 02 44 07

Mél. : cferrando@laligue-aquitaine.org

www.laligue-aquitaine.org

Jean-Luc GADIOUX

Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Dordogne

82, avenue de Paris B.P. 1055

24001 PERIGUEUX

Tél. : 05 53 02 44 29

Mél. : jljadioux@laligue24.org

Relais pour la Gironde (33)

Valérie VICENTY

Ligue de l'Enseignement - Fédération de Gironde

Château Béthailhe, 72 avenue de l'Eglise Romane 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Tél. : 05 56 44 52 25

Mél. : v.vicenty@laligue33.org

www.liguefol33.asso.fr

AIRFRANCE



partenaire du

CIJA

Le souffle jeune

Relais pour les Landes (40)

Michel COMET

Ligue de l'Enseignement - FALEP des Landes

122, rue du Général de Lobit

40000 MONT DE MARSAN

Tél. : 05 58 06 31 32

Mél. : falep.40@wanadoo.fr

Relais pour le Lot et Garonne (47)

Jean-Pierre MARVIER, Ligue de l'Enseignement - Fédération du Lot et Garonne

108, rue Fumadelles 47000 AGEN

Tél. : 05 53 77 05 30

Mél. : solidarite.fol47@laligue.org

Relais pour les Pyrénées

Atlantiques (64)

Anne DEYRIS, La Ligue de l'Enseignement - Fédération des Pyrénées Atlantiques

Résidence Boyrie 17, rue de Boyrie
64000 PAU

Tél. : 05 59 32 00 66

Mél. : culture64@laligue.org

2- DU PROJET À L'ACTION

Le partenariat : quelle forme, comment les trouver et les solliciter

Porter un projet, c'est évaluer ses besoins, et ce sera donc obtenir le soutien d'autres organismes, d'autres personnes morales.

Le partenariat consiste en une entente mutuelle où chacun apporte à l'autre pour un objectif commun. Il prend différentes formes, de la plus stricte à

la plus libre, du contrat à la simple entente pour une opération, par exemple. Pour en décider, il convient de bien réfléchir à sa nature.

Les aides en nature

Beaucoup plus facile à dénicher qu'un soutien financier, l'aide en nature peut revêtir des formes variées et s'avérer aussi précieuse qu'une aide en numéraires. La méthode efficace veut que ce type de soutien soit le passage obligé pour obtenir des financements.

- **Partenariats-marchandises** : si votre projet implique un voyage en avion, contactez les compagnies aériennes (en France ou dans le pays de destination) et négociez une gratuité, une réduction sur les billets ou sur les excédents de poids. Pour le cas d'un projet de solidarité internationale, impliquant l'apport de matériels lourds et volumineux, ceci peut s'avérer précieux financièrement et valorisera votre dossier d'un partenariat crédible. Il existe d'autres aides en nature possibles : prêt de local (souvent par les mairies), prêt de matériel...

- **Partenariats médiatiques** : n'hésitez pas à communiquer sur votre projet en envoyant communiqués et dossiers de presse. Votre initiative peut intéresser un journaliste et faire l'objet d'un article ou d'un reportage. Ne négligez aucun média : presse écrite, radio, chaînes de télévision (locales, câble et satellite, voire hertziennes) et proposez soit de se voir offrir un

YOUR STORIES
AU MONDE

ISSUE 02



Of Resistance

THE NEW YORK TIMES



© 2014 Hachette Media Group. All rights reserved. Hachette Media Group is a registered trademark of Hachette Media Group.

For more information on our products and services, please visit www.hachette.com.
Hachette Media Group is a registered trademark of Hachette Media Group.

NAME :		SURNAME :	
PHONE :	MOBILE :	EMAIL :	WEB :
ADDRESS :			
CITY / POSTAL :		COUNTRY :	
COMPANY / OCCASION :	ADDRESS / COMPANY :	TYPE :	DATE :
NAME / PHONE :	NAME / PHONE :	NAME / PHONE :	NAME / PHONE :
NAME / PHONE :	NAME / PHONE :	NAME / PHONE :	NAME / PHONE :
OTHER COMMENTS :			
REMARKS BY AGENT :			

espace publicitaire, soit un reportage. Un bon moyen pour exposer les logos de vos partenaires en quête de publicité. Plus votre revue de presse prendra du volume, plus les contacts ultérieurs seront facilités par la médiatisation du projet.

- **Partenaires conseils** : même en cas de refus de participation d'un partenaire sollicité, sachez convertir un rendez-vous en une source d'informations non négligeables. Demandez-lui un avis objectif, les forces et les faiblesses de votre projet, et confrontez tous les conseils et opinions ainsi récoltés. Vous souhaitez créer un site internet, un fanzine, un festival ? Contactez les professionnels du secteur, ou les associations du milieu concerné. Il est impératif de comparer plusieurs avis de spécialistes. (Voir aussi le mécénat de compétences ci-après). Si le projet n'est pas maîtrisé sur le plan technique ou méthodologique, des structures peuvent vous soutenir.

- **Patronage** : ce partenariat repose sur une caution morale d'une personne célèbre ou d'un organisme influent. Il n'a de valeur que la recommandation auprès des partenaires qui suivront. C'est un coup de pouce qui

s'avère précieux si vous obtenez le concours d'une personnalité ou d'une institution notoire.

Les aides financières

- **Subventions** : solliciter l'État est le réflexe le plus convenu quand on a un projet en tête. Mais il s'agit de faire le tri entre ses différents ministères, ses délégations régionales (DRAC, DIREN, DRJS...) et ses collectivités locales et territoriales (municipalités, conseils généraux, conseils régionaux). A ce titre, ces dernières sont les plus adaptées dans un premier temps à subventionner des projets. A vous de les convaincre de l'intérêt et de l'impact de votre projet sur leur territoire. Sachez qu'il est préférable de postuler auprès de ces institutions en fin ou début d'année, au moment où les budgets se nouent et se dénouent.

- **Fonds spécifiques** : ce terme générique peut désigner tant les concours et appels à projets des institutions publiques que ceux des fondations d'entreprise et autres organismes. Les appellations qu'ils revêtent sont nombreuses : bourse, prix, prêt... Reportez-vous au carnet d'adresses.

- **Mécénat** : soutien matériel apporté

www.info-jeune.net
Logements, jobs, stages...

sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Pour l'entreprise en revanche, la pratique du mécénat ouvre droit à des déductions fiscales. Il est à noter que le mécénat peut prendre plusieurs formes. Outre l'apport en numéraire, il en existe trois autres types :

- **le mécénat en nature** : le versement peut, dans ce cas, consister en la remise d'un bien inscrit sur le registre des immobilisations, de marchandises en stock, en l'exécution de prestations de services, en la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.

- **le mécénat technologique** : il consiste à mobiliser le savoir-faire, le métier de l'entreprise au bénéfice de partenaires culturels ou du monde de la solidarité.

- **le mécénat de compétences** : il s'agit de mettre certaines compétences des salariés de l'entreprise au service des projets soutenus, sous forme de mise à disposition de personnel, de prêt de main-d'œuvre, d'accompagnement dans le montage du projet, d'appui technique de données variables...

- **Parrainage ou sponsoring** : il constitue une action de communication pour l'entreprise et cette dernière exige de l'organisme bénéficiaire des

contreparties. On est alors dans une relation contractuelle qui peut être une location, un prêt d'usage (cas de prêt de matériel sans transfert de propriété) ou de prêt de main d'œuvre autorisé quand il s'agit de mise à disposition de personnel.

Comment solliciter ses partenaires

Ayez bien en tête lors des entrevues que vous décrocherez, les différentes raisons qui poussent un partenaire à s'engager.

Sa vocation est de vous aider. C'est le cas des pouvoirs publics comme les collectivités locales (villes, départements, régions), les services de l'Etat (les différents ministères), les institutions publiques ou parapubliques (Fonds d'action sociale, Centre National de la Cinématographie, Caisse d'Allocations Familiales...) mais aussi les organismes privés (fondations d'entreprise).

Le partenaire a besoin de communiquer et espère retirer les retombées médiatiques ou publicitaires de votre réussite, à la fois en terme de communication externe (publicité) mais aussi interne en fonction de votre capacité à vous adapter aux actions de communication menées à l'égard du personnel de l'entreprise. Pour vous documenter sur la culture d'entreprise d'un partenaire, consultez son site internet.

Les règles à suivre dans la recherche de partenaires :

- Analysez vos besoins précisément sans les sous-évaluer ou les sur-éva-

luer ;

- Présentez un projet crédible techniquement et financièrement ;
- Identifiez ce qui peut relever d'un parrainage en nature ou d'un parrainage financier ;
- Ciblez les partenaires que vous devez solliciter ;
- Prenez en compte le point de vue du partenaire et ce que vous pouvez lui apporter ;
- Construisez un argumentaire simple et clair adapté à vos interlocuteurs ;
- Faites preuve de détermination et de patience ;
- Contractualisez les partenariats importants ;
- Maintenez le contact avec vos partenaires.

Les clés pour réussir :

Les questions à se poser avant une entrevue :

- Pouvez-vous résumer votre projet en une phrase ?

C'est la garantie d'un projet bien maîtrisé. Diffuser un message clair à l'interlocuteur le convaincra de vos capacités à fédérer autour du projet. L'adoption d'un slogan pertinent répond à un exercice de style garant

d'un objectif bien ciblé.

- Quelles sont les réactions des gens ?

Froncement de sourcils, c'est l'assurance d'une information mal transmise. Air perplexe ou explosion de rire, votre projet n'est certainement pas viable. En revanche, s'ils font preuve d'enthousiasme, vous êtes sur la bonne voie. En multipliant les avis sur votre idée, vous en saurez plus sur sa valeur.

• Le plan d'action : après la théorie, en avant marche

Quand on est plusieurs (et même si on est seul), il vaut mieux s'organiser et se répartir les tâches sinon votre efficacité s'en ressentira. En fonction des compétences et des envies de chacun, répartissez le travail à faire et fixez des échéances précises. Une personne doit jouer de rôle de « chef d'orchestre » pour veiller à ce que chacun fasse bien ce qu'il s'est engagé à faire et respecte les délais qui ont été fixés. De la même façon, il est conseillé de fonctionner étape par étape et de prioriser les différentes actions à mener. Par exemple, il est inutile de commencer à démarcher des partenaires si le dossier de présentation de votre projet

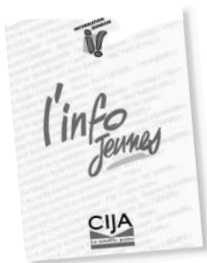
Sécurité Sociale Étudiante



partenaire du



ABONNEZ-VOUS AUX FICHES DU CIJA



Enseignement, Métiers et Formation professionnelle, Emploi, Formation permanente, Société et vie quotidienne, Loisirs, Vacances, Etranger, Sport.

UNE DOCUMENTATION PRÉCISE ET ACTUALISÉE À PORTÉE DE MAIN.

(Abonnement 150€ TTC/an)

Renseignements : 05 56 56 00 56

www.info-jeune.net
logements, stages, jobs,...



n'est pas encore réalisé, ou d'envoyer des dossiers de demande de subvention si votre association n'a pas encore été créée.

Faire régulièrement des points d'étape en réunissant votre équipe afin de faire le bilan de ce qui a déjà été fait. Vous partirez ainsi sur des bases solides pour aborder la suite de votre projet.

Le plan d'action est le tableau de bord du projet.

Il permet :

- D'organiser le travail en grandes étapes (objectifs concrets à atteindre à une date donnée).
- D'organiser (planifier) dans le temps chaque étape ; les activités (les actions à mettre en place pour atteindre l'objectif) et les tâches concrètes à effectuer.
- De visualiser l'état d'avancement du projet.

Les clés pour réussir :

Le plan d'action est comme une

« check-list ». Il va du plus général au plus précis : d'abord les grandes étapes, puis les activités, enfin le découpage en tâches concrètes.

Le temps est au cœur du plan d'action. Faire preuve de lucidité. Fixer des dates d'échéance réalistes. Prévoir large Réajuster régulièrement le plan d'action en fonction de l'évolution du projet et de son contexte : nouvelles tâches à effectuer et nouveaux problèmes à résoudre.

Si le projet est collectif, il est très important de bien répartir les rôles et les tâches, en fonction des disponibilités et des compétences de chacun. Chaque plan d'action doit être bâti sur mesure, en fonction de ses objectifs, de ses moyens d'action et de ses contraintes.

Exemple de présentation simplifiée d'une 1ère étape de plan d'action pour la création d'une tremplin rock en milieu rural.

Etape 1	Activités	Echéance	Tâches	Responsable	Fait
Vérifier la faisabilité du projet	Trouver un lieu pour la réalisation du projet	Fin février	Rencontrer les adjoints à la culture des différentes mairies et leur proposer l'idée	François	
	Contacter les différents groupes locaux pour voir qui pourrait se produire.	Fin mars	Activer son réseau de connaissance pour identifier les groupes. Organiser une réunion avec les groupes	Marie	



REGION

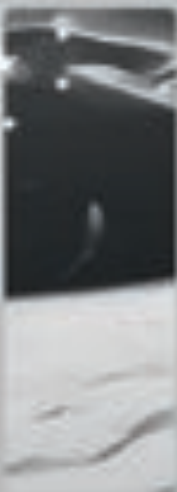


AQUITAINNE

PROPOSÉ ET ORGANISÉ PAR
CIRIA (Centre Inter-Universitaire de Recherche
et d'Information) - 10000 BORDEAUX
10000 BORDEAUX
10000 BORDEAUX

**50 % sur le trajet domicile-lieu d'études
en train et en autocar**

et 25 % à 50 % sur les autres trajets toute
l'année



CIRIA

2. Les dispositifs de financement : les structures qui vous aident financièrement et / ou matériellement

Il existe de nombreuses aides très différentes par les conditions demandées, la forme du projet, le fait d'être ou non en association, le statut des porteurs de projet, etc. Vous trouverez ici quelques propositions et notamment de dispositifs régionaux, n'hésitez pas à chercher ailleurs parmi les nombreux concours, offres de fondation, appel à projet, etc. qui peuvent paraître.

AIDES GÉNÉRALISTES : EUROPE, ETAT, RÉGION, DÉPARTEMENT, VILLE, ASSOCIATION

L'Europe

**Le programme européen
« Jeunesse en Action »**

Dispositif : Ce programme d'éducation non formelle est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans et s'ouvre à un plus grand nombre de pays partenaires, incitant à une plus large participation des jeunes à la construction de l'Europe et à son rayonnement. Riche en possibilités (5 grandes actions), il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs. Il apporte également un soutien aux projets favorisant la participation active des jeunes à la vie de

leur communauté et le dialogue avec les décideurs et les organisations de jeunesse... Le PEJA prévoit également des actions de formation et de soutien à l'attention des animateurs et structures de jeunesse pour permettre la faisabilité et développer la qualité des projets.

Ici, nous nous intéresserons particulièrement à l'action 1 : « Jeunesse pour l'Europe ». Elle comprend 4 aides, mais nous nous intéresseront particulièrement à 2 aides :

- *Echange de jeunes :*

Quoi : Il s'agit de rencontres avec un ou plusieurs pays, se déroulant en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle.

Il est construit autour d'un thème commun, avec des objectifs et des activités concertées avec tous les partenaires (jeunes, encadrants...).

Il nécessite une implication des jeunes à toutes les étapes du projet (préparation, réalisation et évaluation).

Il peut se dérouler en France ou dans un pays "Programme".

Il peut aborder des domaines très divers : lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, diversité culturelle, art et culture, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes,

www.info-jeune.net

santé, économie solidaire, sport, avenir de l'Europe...

Qui : Pour tous les groupes (de 16 à 60 jeunes) de 13 à 25 ans, résidant légalement dans un des pays "Programme" et venant d'au moins deux pays.

Aucune condition de diplôme ou de qualification n'est requise.

Aide : 30 000 € maxi : prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de nourriture et 100 % d'une visite de préparation à l'échange

- *Initiatives de Jeunes* :

Quoi : Pour réaliser un projet (événement, film, site internet, brochure, action de solidarité de proximité ou internationale, etc.) dans votre quartier, votre ville ou votre région, sur une thématique liée à l'Europe ou à ses valeurs (lutte contre les discrimination, égalité homme / femme, diversité culturelle, etc.).

Qui : groupe de 4 jeunes minimum entre 15 et 30 ans. L'initiative peut être nationale (1 seul groupe français) ou transnationale (1 groupe français et au moins 1 groupe d'un autre pays).

Aide : 8000 € maximum (Initiative de jeunes nationale) à 10 000 € maximum + 1 partie des frais de voyages internationaux (Initiative de Jeunes transnationale).

Quand : 5 dates limites de dépôt des dossiers pour les projets

Le 1er février : pour les projets débu-

tant entre le 1er mai et le 30 septembre,

Le 1er avril : pour les projets débutant entre le 1er juillet et le 30 novembre,

Le 1er juin : pour les projets débutant entre le 1er septembre et le 31 janvier,

Le 1er septembre : pour les projets débutant entre le 1er décembre et le 30 avril,

Le 1er novembre : pour les projets débutant entre le 1er février et le 31 juillet.

Correspondant régional du programme européen Jeunesse

DRDJS. Catherine DE NADAI

7 boulevard Jacques Chaban Delmas
33525 Bruges

Tél. : 05 56 69 38 57

Mél. : catherine.denadai@jeunesse-sports.gouv.fr

La direction régionale et les directions départementales Jeunesse et sports en Aquitaine

Le programme Envie d'agir répond aux désirs d'engagement et de prise d'initiatives des jeunes selon la nature, la maturité et l'envergure de leur projet.

Il existe deux dispositifs : les Projets jeunes et le Défi-Jeunes

1) Projets Jeunes

Qui ? pour des 1er projets de jeunes (11-30 ans), individuels ou collectifs (associations de moins de 3 ans).

Pour quoi ? pour des 1er projets individuels ou collectifs (associations de

www.info-jeune.net logements, stages, jobs,...

moins de 3 ans) des projets initiés et portés par les jeunes dans tous les domaines.

Comment ? un dossier simple à remplir, disponible auprès de la DDJS ou des points d'appuis Envie d'Agir où vous pourrez être accompagné et conseillé. Vous devrez présenter votre dossier devant un jury.

Montant : de 0 à 1000€ (maximum), pour les demandes équivalentes à 1000 €, on vous demandera de trouver un partenaire (financier ou en nature, voir chap.1). Un compte rendu d'activité sera à rendre à la DDJS après la réalisation du projet

2) Le concours régional Envie d'agir – Défi Jeunes.

Ce concours concerne les projets plus structurés ayant un impact sur le projet de vie du jeune et souvent une visée professionnelle.

Montant de l'aide accordée ? Un prix d'un montant pouvant aller de 2 000 à 6000 € peut-être accordé aux lauréats régionaux, attribué par un jury régional devant lequel chaque jeune présente son projet. Les jury régionaux se réunissent une à trois fois par an.

Pour quoi ? des projets individuels ou collectifs (associations de moins de 3 ans), des projets ayant un impact sur le projet de vie ou à visée professionnelle, innovants et d'utilité sociale, à l'initiative directe des candidats, dans tous les domaines, y compris la création d'entreprise

Comment ? quelque soit l'avance-

ment de votre projet, il faut contacter un correspondant Envie d'Agir afin d'être conseiller et orienter. Il vous aidera à réaliser au mieux votre dossier, à chercher les partenariats obligatoires pour Défi-Jeunes (30% de la somme que vous souhaitez demandé), il pourra vous orienter vers des spécialistes ou voir pour des financements complémentaires. Une fois votre dossier réalisé, vous devrez passer devant un jury pour le présenter.

Un compte rendu d'activité vous sera demandé après la réalisation du projet. Toutes les informations concernant cet accompagnement seront fournies par la direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Adresses en Aquitaine : voir carnet d'adresse pour les DDJS

Le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Dispositif : Culture ActionS

Conditions : étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, un groupe d'étudiants ou une association étudiante. Les projets relevant du cursus, ou déjà réalisés, la simple création ou le fonctionnement d'une association n'entrent pas dans le champ de Culture ActionS. Le projet doit être cofinancé ; cela suppose le concours de partenaires publics et/ou privés, l'université ou une grande école devant être privilégiées. Les bénéficiaires d'un cofinancement



L'Europe

en accès direct

— Une question sur l'Europe ?

Europe Direct vous donne l'information à la demande

— Agir avec l'Europe ?

Europe Direct vous accompagne dans votre projet

— Faire entendre votre voix ?

Europe Direct vous écoute et répond à vos propositions



EUROPE
DIRECT



Des services d'information
gratuits, du lundi au vendredi

Europe Direct Aquitaine



Centre d'Information Juridique Aquitaine

13, Cours Massé-Latour - Bordeaux

Tel. 05 56 54 00 00

europedirect.aquitaine@cija.net

www.cija.guyane.net

Culture ActionS s'engage à faire apparaître le logo du Crous sur le projet lui-même et sur tout outil de communication assurant la promotion du projet.

Comment faire : Prenez contact avec le service culturel du Crous. Il vous conseillera dans le montage de votre projet, la constitution du dossier de candidature, les sponsors éventuels et vous indiquera le calendrier des réunions de la commission régionale qui sélectionne les projets. Déposez dans les délais votre dossier de candidature (avant le 16 janvier 2010 et avant le 19 mars 2010) regroupant tous les documents relatifs au projet (objectifs, description détaillée, budget prévisionnel avec attestations des contributions financières obtenues hors CROUS, calendrier de réalisation). Tenez-vous prêt à présenter oralement votre projet devant les membres de la commission régionale.

La commission régionale de chaque CROUS se réunit plusieurs fois par an pour examiner les dossiers, sélectionner les projets et fixer le montant du cofinancement du CROUS. Elle est composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres

du CROUS. Les projets sont retenus en fonction de leurs qualités d'originalité, d'innovation, de faisabilité et de leurs retombées, en particulier sur le milieu étudiant.

Chaque année, une commission nationale mise en place par le CNOUS décerne des prix aux meilleurs projets financés par les CROUS. Cette remise des prix, organisée à Paris, est accompagnée d'une présentation de l'action par le porteur de projet.

Contact : CROUS – Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaire Service Culturel du CROUS, Maison d'Activités Culturelles, 4 avenue d'Aquitaine Village 4 33608 PESSAC
Tél. : 05 56 80 78 28

Mél. : *service.culturel@crous-bordeaux.fr*

Contact : LAUNAY Marie

La région

Conseil régional Aquitaine

Dispositif : Le Conseil régional peut intervenir pour soutenir tout projet de jeunes réunis en associations, c'est le dispositif initiatives jeunes. Il est ouvert toute l'année et s'adresse aux projets des 16 / 25 ans.

Conditions : projets hors cadre scolaire, d'environnement, de culture, de sciences, de sport, de solidarité inter-

www.info-jeune.net
logements, stages, jobs,...

nationale, de prise en charge du temps libre où l'implication et la mobilisation des jeunes apparaissent de façon importante.

Comment faire : une demande de subvention est à remplir en ligne : <http://jeunes.aquitaine.fr>. Toutefois, vous pouvez contacter le correspondant du Conseil Régional pour avoir plus d'information.

Contact : Mission Jeunesse Solidarité
Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 57 81 56

Mél. : jeunes@aquitaine.fr
<http://jeunes.aquitaine.fr>

Contact : LE QUERE Vincent

Les départements

Conseil général de la Gironde

Dispositifs :

- « **Aide à l'initiative des jeunes** » : permet de soutenir l'engagement associatif des jeunes par un accompagnement technique (si pas d'accompagnement par ailleurs) et financier (2000 € maxi par association). Les jeunes doivent impérativement être constitués en association loi 1901 (créée depuis moins de 2 ans) et le projet doit avoir une résonance dans le département de la Gironde (ex. : journal local, opération de lancement de l'association, projet d'utilité sociale, ...). Les projets peuvent être déposés tout au long de l'année.

- "**Défi jeunes girondins**" : projet porté par une association ou à titre individuel. Aide plafonnée à 4000€ par projet. Les projets peuvent être

déposés tout au long de l'année. Un accompagnement peut se faire si il n'y en a pas par ailleurs.

Le caractère départemental est fondamental ainsi que la restitution (Conseil général des Jeunes, structures sociales, collégiens).

Pour les 2 dispositifs, les jeunes doivent être âgés de 16 à 30 ans.

Contact : Direction Jeunesse Education Citoyenneté
Esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX - Tél. : 05 56 99 33 33
www.cg33.fr

Contacts: ETCHEVERS Stéphane et SIOT Denis

Les mairies

GIRONDE

AJC – Mairie de Bordeaux

Dispositif : AJC à Bordeaux mis en place par la Ville de Bordeaux, a pour vocation d'encourager l'esprit d'initiative, la créativité et la solidarité des jeunes. L'opération AJC à Bordeaux consiste à attribuer des prix allant de 500 à 1500 €. L'aide financière accordée est versée au compte de l'association. En aucun cas elle ne pourra être versée sur un compte personnel.

Conditions : d'être âgé de 13 à 25 ans, de résider ou avoir une activité quotidienne à Bordeaux, de porter un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une association de jeunes. Culture, solidarité, environnement, sports, échanges internationaux... toutes les idées sont bonnes à imaginer pourvu qu'elles s'ouvrent vers les

autres et concernent les Bordelais. Attention, il ne s'agit tout de même pas de se faire offrir des vacances à l'étranger ou une participation à un rallye ou un voyage organisé !

Comment faire : Un correspondant vous attend dans chaque centre d'animation, dans chaque maison de quartier, au CIJA et au service Jeunesse de la mairie, pour vous renseigner, vous aider à monter votre projet et à remplir un dossier de candidature

Contact : Service Jeunesse et Vie Associative – Pôle engagement, Participation des Jeunes et Diversité. Athénée Municipal, Place Saint Crystoly 33077 BORDEAUX

Contact : NEBLE André
Tél. : 05 56 10 27 72

Mél. : conseildesjeunes@mairie-bordeaux.fr

Zoom - Mairie de Pessac

Dispositif : Zoom

Conditions : aide à projet pour les jeunes Pessacais de 15 à 25 ans. Susciter, encourager, accompagner et valoriser l'initiative des jeunes dans les domaines : économique, scientifique, humanitaire, solidarité et environnement. Grâce à ce dispositif, les porteurs de projet sélectionnés bénéficient d'un réseau local d'environnement et de suivi. Soutien financier pouvant aller jusqu'à 2000€ pour les meilleurs projets avec une mention spéciale pour un premier prix plafonné à 3000€

Comment faire : Les dossiers de candidature complets doivent être remis

ou envoyés avant le 13 novembre 2009 auprès du service Jeunesse avec un descriptif du projet avec ses objectifs, sa construction et son déroulement, une présentation des candidats et un budget prévisionnel détaillé. Le service Jeunesse est à la disposition des participants pour les aider à constituer leur dossier.

Les conditions de participation sont précisées dans le règlement.

Contacts : Mairie de Pessac - Service Jeunesse - Place de la Ve République - BP 40096
33600 PESSAC cedex
Tél. : 05 57 02 21 53

Mél. : jeunesse@mairie-pessac.fr

Bourse initiative jeunes – Saint Médard en Jalles

Dispositif : Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet à caractère général ou social dans tous les domaines (hors cadre scolaire, professionnel, vacances).

Conditions : Pour tous les 15 / 25 qui habitent à Saint-Médard-en-Jalles et qui souhaitent réaliser un projet
Le projet peut être individuel ou collectif s'il présente un intérêt social certain. Il peut déboucher sur une aide financière forfaitaire de 150 à 450 €.

Contact : Service Association et Jeunesse / BIJ,
62 place de la République
33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

www.info-jeune.net

Tél. 05 56 05 10 01

Mél. : bij@saint-medard-en-jalles.fr

T@PAJ Talence Projets Action Jeunes – Talence

Dispositif : T@PAJ

Conditions : Etre âgé entre 15 et 25 ans. Montant de l'aide entre 100 et 800 €. Le porteur de projet doit résider à Talence. Une contrepartie est demandée pour chaque projet en lien avec la commune. Tout type de projet sauf : projet professionnel, stage à l'étranger et projet monté dans le cadre des études.

Contact : Service Jeunesse – Espace Infos Jeunes – Place Espelèta
33400 TALENCE

Tél. : 05 56 84 78 13

Mél. : eij@mairie-talence.fr

www.mairie-talence.fr

JOUMIER Grégory

Bourses Initiatives Jeunes – Mairie de Villenave d'Ornon

Conditions : Les jeunes doivent habiter la Commune, avoir entre 11 et 30 ans. Le projet présenté doit être d'intérêt général, individuel ou collectif. Les projets présentés dans le cursus scolaire ne sont pas recevables sauf à démontrer l'utilité sociale et que celle-ci dépasse le cadre scolaire. Les aides directes (subvention) ou indirectes (prêt de matériel, locaux, soutien administratif ou technique) peuvent être allouées dans tous les domaines : sportif, culturel, social, éducatif, environnemental, humanitaire, économique, de la citoyenneté, de la solidarité...

Le ou les lauréats devront obligatoirement faire un compte rendu de leur action. Supports possibles : vidéo, photo, diaporama, exposition, conférence, ...

Une fiche bilan sera retournée à l'issue de l'action à la Mairie.

Comment faire : Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des Services Municipaux, Points Infos Jeunesse et du Réseau Ressource.

Tous les dossiers ne sont pas systématiquement sélectionnés. Une commission composée d'élus, d'agents territoriaux, de représentants des institutions, de responsables d'associations, de jeunes sera chargée de valider les projets.

Quand : Les bourses jusqu'à 1500€ peuvent être attribuées à la moitié et à la fin de l'année pour une durée maximum de deux ans à la date d'approbation du Conseil Municipal.

Contact : Service Coordination Enfance et Jeunesse de la Mairie,
14 bis rue du Professeur Calmette
33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. : 05 56 75 69 52

ou 05 56 75 69 48

Mél. : scej@mairie-villenedor-non.fr

www.mairie-villenedor-non.fr

LANDES

Fonds d'aide à l'initiative – Dax

Mairie de Dax, rue St Pierre
40100 DAX

Tél. : 05 58 74 98 21

Mél. : pointinfo@dax.fr

Conditions : Ville de Dax, association Dax Solidarité, Clubs services destiné au individu ou association dacquois présentant un projet favorisant le développement social, culturel ou sportif et l'implication du citoyen

Fonds d'initiatives jeunes

Café Music - 4 cale de la Marine
40000 MONT DE MARSAN

Tél. 05 58 85 92 92

Mél. : lecafemusic@wanadoo.fr

www.lecafemusic.com

Conditions : Cette subvention, créée et mise en place par la ville, est destinée à soutenir des projets de jeunes montois âgés de 15 à 28 ans, dans le domaine sportif, culturel, social ou de loisirs.

Contact : Didier Valdès

PYRENEES ATLANTIQUES

Aide Projet Jeunes à Bayonne BIJ – Bureau Information Jeunesse de Bayonne

Place Marc Aubert, 71 rue Bourneuf
64100 BAYONNE

Tél : 05 59 59 35 29

Mél : bij@bayonne.fr

www.bijbayonne.com

Dispositif : "Projet Jeunes"

Conditions : il existe des conditions bien particulières pour obtenir cette aide : conditions de revenus, montant maximum de l'aide, être bayonnais, 18-28 ans, etc....

Comment faire : Le jeune, aiguillé par le BIJ qui joue là son rôle d'accueil et d'orientation, établit une demande écrite auprès de l'Adjoint

délégué à l'Action Sociale et à la Jeunesse.

L'examen : la Commission " Projet Jeune " se réunit et étudie la demande du jeune qui présente son projet. Cette commission est composée d'un représentant de la Direction Départementale du Ministère de la Jeunesse, de membres du service "Vie Sportive" et du service "Jeunesse et Vie Associative" et d'une conseillère municipale.

La décision : une décision est prise immédiatement par la Commission. En cas d'aide financière, celle-ci est versée en deux fois, une partie au début du projet, l'autre, après la réalisation et au vu des factures.

La contrepartie : une évaluation est faite avec chaque jeune, toujours devant la Commission. Ce bilan est aussi l'occasion de déterminer la " contrepartie " qui sera effectuée par le jeune en échange de l'aide financière. Cette " contrepartie " peut prendre différentes formes : intervention dans un C.L.S.H., aide aux devoirs, spectacles, etc....

Mairie de Saint Jean de Luz

Hôtel de Ville, Place Louis XIV B.P.
229 64502 Saint-Jean-de-Luz cedex

Dispositif : La Bourse Initiatives Jeunes soutient les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Ce soutien peut être financier, logistique, documentaire...

www.info-jeune.net

Conditions : jeunes de 15-25 ans résidant, travaillant, étudiant ou faisant partie d'une association luzienne.

Comment faire : Pour en bénéficier : les dossiers de candidature sont à déposer au service jeunesse de la ville et les projets doivent s'inscrire dans un des trois thèmes suivants : Vivre ensemble à Saint-Jean-de-Luz /

Première production culturelle / Destination monde

Contact : s'adresser au service jeunesse de la ville. Tél : 05 59 85 20 40

Les associations

La fondation de France

Délégation Aquitaine, 16 rue Montesquieu 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 52 03 07

Mél. : aquitaine@fdf.org

www.fdf.org

Nous adaptons en permanence nos programmes pour répondre aux besoins les plus urgents de la société. Proches du terrain, nous voulons être attentifs aux difficultés de chacun. Nous privilégions l'autonomie à l'assistance, convaincus que chacun possède les ressources pour être acteur dans la résolution de ses problèmes. Trois valeurs guident nos actions :

- la lutte contre l'isolement, principal facteur d'exclusion

- l'action de proximité contribuant à reconstruire le lien social

- le respect de la dignité des personnes.

On peut citer quelques thèmes abordés tels que l'économie et les solidarités (emploi, personnes âgées, solidarité internationale, etc.), santé (prévention, accompagnement des malades et de leurs familles, recherche médicale), culture, enfance, environnement, etc.

Les bourses Déclif jeunes : aident des jeunes âgés de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale, humanitaire, environnement...). Près de 680 vocations ont déjà été soutenues. Quel que soit votre domaine d'activité – culture, science, environnement, humanitaire, social – vous devez avoir une véritable vocation et présenter un projet personnel ouvert sur les autres ou original.

Il est essentiel que vous ayez à votre actif des actions ou productions témoignant de l'état d'avancement du projet : expositions, concerts, publica-



tions, conférences, etc.

Le montant actuel de chaque bourse est de 7600€.

La Mutualité Française – Délégation Aquitaine

Union régionales de la mutualité d'Aquitaine – 11 terrasse du Front du Médoc Horizon 2

33000 BORDEAUX cedex

Dispositif : La course en solidaire

Conditions : groupe de jeunes âgés de 16 à 28 ans dont le projet s'inscrit dans les valeurs mutualistes : responsabilité, solidarité, liberté, démocratie. Afin de soutenir l'élan de solidarité de certains jeunes, la Mutualité Française met à disposition un(e) conseiller(e) pouvant aider à élaborer et concevoir le projet

Comment faire : Les porteurs de projets pourront retirer les dossiers d'inscription à l'Union Départementale de leur lieu de résidence :

- 24 : 7 rue du Président Wilson - B.P. 5013 24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 35 04 65
- 33 : Immeuble "le capitole", 180 rue Judaique 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 24 17 43
- 40 : 14 rue du IV Septembre - B.P.76 40002 MONT DE MARSAN
Tél : 05 58 85 88 81
- 47 : 70 avenue d'Italie - B.P. 10086

47003 AGEN CEDEX

Tél : 05 53 98 80 87

• 64 : 4/6 rue Sauveur Narbaïtz 64100 BAYONNE - Tél : 05 59 46 30 20

AIDES AUX PROJETS HUMANITAIRES

Les familles rurales

Dispositif : appel à projets destiné aux jeunes du Mouvement, les Trophées J.PASS, est organisé en partenariat avec le Crédit Mutuel. Les deux partenaires unissent leurs moyens pour mettre en œuvre ces trophées qui visent à faire découvrir la richesse qu'apporte l'engagement dans une action collective à dimension sociale en milieu rural. Les prix nationaux sont d'un montant allant de 1000 à 2500 €. Le montant du prix sera plafonné à 50% du montant global du projet

Conditions : des projets dans lesquels les jeunes 12-25 ans (au minimum 2) doivent être porteurs du projet et impliqués dans l'organisation de celui-ci, des projets accompagnés, lors de la construction et au lancement du projet, par une association Familles Rurales, des projets dans l'intérêt de la collectivité, des projets réalisés dans les douze mois après la décision des jurys, des projets qui se



Centre d'Information Jeunesse Aquitaine
125, cours Alsace-Lorraine - Bordeaux
Tél.: 05 56 56 00 49



europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net

Bordeaux, la culture passionnément !

Arc en rêve centre d'architecture
Archives municipales
Base sous-marine
Bibliothèques municipales
CAPC musée d'art contemporain
Centre Jean Moulin
Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud
Ecole des beaux-arts
Jardin botanique
Musée d'Aquitaine
Musée des Arts décoratifs
Musée des beaux-arts
Musée Goupil
Muséum d'Histoire naturelle
Opéra national de Bordeaux
Rock School Barbey
Théâtre national
de Bordeaux Aquitaine...



pérennisent et peuvent se démultiplier.

Les thèmes : Les jeunes peuvent présenter des projets quel que soit le centre d'intérêt des jeunes. Ils pourront par exemple intégrer un ou plusieurs des cinq thèmes ou catégories suivant(es): Bien-être : prévention santé, conduites à risque, sécurité routière, protection de l'environnement, équilibre alimentaire, Solidarité ici, là bas : actions de solidarité de proximité (par exemple : faciliter l'accès à l'emploi, la diversité et la mixité sociale,...) et actions humanitaires, Culture et patrimoine : faciliter l'accès des jeunes à la culture en milieu rural, valoriser le savoir faire des jeunes et le patrimoine local, Inter-génération : actions favorisant l'inter-génération, entre jeunes et aînés, entre jeunes et jeunes enfants..... Ouverture à l'Europe et au Monde : échanger entre jeunes, sensibiliser à l'Europe et au monde, promouvoir la tolérance entre les peuples, permettre aux jeunes de vivre une expérience en dehors de l'hexagone. Sont exclus des Trophées J.PASS les projets individuels de vacances, d'études, de stages, de formation, les activités inscrites dans le temps scolaire, l'inscription à des compétitions ou des événements.

Comment faire : Les jeunes porteurs du projet ont accès au dossier de candidature à partir du site www.famillesrurales.org

Dans un premier temps, tous les projets concourent aux Trophées J.PASS nationaux. Le jury national est com-

posé de personnes, bénévoles ou salariées, représentant les deux

Organisations : Après une première sélection de projets par les membres du jury, les porteurs de projets retenus sont auditionnés. L'objectif principal de cet exercice est de mesurer l'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Les représentants du groupe (5 au maximum) doivent présenter oralement leur projet aux membres du jury. Compte tenu de l'éloignement, le système de visio-conférence est privilégié afin de réduire les frais de déplacement pour les porteurs de projet.

La non participation à l'audition est éliminatoire.

Quand : avril - mai

Contact : Les fédérations en Aquitaine :

• Dordogne : 4, avenue du 11 novembre 1918 24500 EYMET
Tél : 05 53 23 84 18

• Gironde : Parc Descartes - Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX Tél : 05 56 51 93 65 – Mél. : frgironde@free.fr

• Landes : 945 avenue Frédéric Bastiat 40370 RION DES LANDES - Tél : 05 58 57 10 93 - Mél. : famillesrurales40@orange.fr

• Lot et Garonne : Grange de Nègre 47140 PENNE D'AGENAIS
Tél : 05 53 01 57 52
Mél. : fdfr47@orange.fr

• Pyrénées Atlantiques : 15 rue de Boyrie 64000 Pau
Tél : 05 59 27 60 70 – Mél. : familles.rurales64@wanadoo.fr

La fondation Crédit Agricole

11, boulevard du Président Kennedy-
BP 329 65003 TARBES CEDEX

Tél : 05 59 12 79 66

Mél. : *fondation-credit-agricole-pyrenees-gascogne@lefil.com*

www.fondation-capg.com

Dispositif : le dossier Passion

Conditions : Vous avez entre 18 et 35 ans, vous êtes originaires ou résidents des départements 32, 64, 65. Vous avez un projet humanitaire, social, développement durable, animation locale, etc.

Comment faire : Vous pouvez soit télécharger le dossier passion, soit le demander à la fondation.

Votre dossier Passion doit être rempli soigneusement, pour que nos administrateurs puissent en le consultant découvrir et comprendre rapidement votre projet. Vous pouvez aussi y mettre tout autres éléments : CV, coupures de presse, prévisions budgétaires, etc... Lorsque votre dossier est prêt, vous devez prendre rendez-vous avec un Conseiller "Jeunes" de l'Agence Crédit Agricole la plus proche. Ces derniers étudieront votre projet, et en cas d'avis favorable le transmettront à la Fondation Crédit Agricole pour décision.

Quand : Le Conseil d'Administration de la Fondation se réunit 3 fois par an en mars, juin et novembre pour sélectionner

les lauréats. Présentez votre dossier à votre Conseiller Jeunes au moins 1 mois avant ces dates clés.

AIDES AUX PROJETS SOLIDARITÉ, SANTÉ, SOCIAL

Fondation Caisse d'épargne

Dispositif : La Fondation Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, sous égide de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité soutient financièrement des initiatives développées par des associations des 9 départements de son territoire qui oeuvrent au quotidien en faveur des plus démunis.

Les projets soutenus ont pour objectif de favoriser l'insertion par l'emploi, de lutter contre l'illettrisme, de faciliter l'accès à la culture et au sport pour tous, d'agir en faveur de la pédagogie et de la protection de l'environnement, d'encourager l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées et de contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux.

Conditions : association ou CCAS

Quand : toute l'année

Contact : URBAIN Catherine. Siège administratif : 61 rue du Château d'Eau - 33076 BORDEAUX Cedex – Tél : 05 56 00 17 94

catherine.urbin@ceapc.caisse-epargne.fr

http://www.fondation-cean.fr/

Les familles rurales

Dispositif : se reporter à la partie « Aides aux projets humanitaires » pour une description du dispositif.

www.info-jeune.net

Mutualité Sociale

Dispositif : « Mieux vivre en milieu rural » : appel à Projets Jeunes de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pour but d'offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de la qualité de vie des autres habitants des territoires concernés par les projets. Il est composé de deux niveaux distincts des bourses départementales et un concours national. Montant maximal de 2000 €.

Conditions : Il s'adresse à des groupes composés au minimum de 3 jeunes, âgés de 13 à 22 ans. Les candidats doivent résider dans une commune rurale ou faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles domiciliés en milieu urbain du département.

Les projets ont pour objet : la culture et les arts, la solidarité et la citoyenneté, la santé et les activités physiques ou sportives, les démarches innovantes. Les projets devront afficher une dimension pérenne : les projets à caractère strictement événementiel ne seront pas acceptés, ainsi que les projets présentés dans le temps scolaire ou en liaison directe avec les programmes d'enseignement.

Comment faire : Les dossiers de candidature peuvent être retirés auprès de la caisse de la MSA.

Contact : en Aquitaine

• Dordogne : 9 rue Maleville 24012 PERIGUEUX CEDEX - Tél. : 05 53 02 68 77 – Contact : Mme Antunes

Oscarina - Mél. :

antunes.oscarina@msa24.msa.fr - www.msa24.fr

• Gironde : service action sanitaire et sociale, 13 rue Ferrère 33052 BORDEAUX – Tél. : 05 56 01 97 05 – Contact : Mme Pouzaud Yvette - Mél. : *pouzaud.yvette@msa33.msa.fr - www.msa33.fr*

• Landes : 5 rue Léon Gischia 40100 Dax – Tél. : 05 58 90 76 40 – Mél. : *contact@msa40.msa.fr - www.msa40.fr*

• Lot et Garonne : 1 quai du Docteur Calabet 47913 AGEN CEDEX – Contact : Mme Barrault Simone - Mél. : *bar-rault.simone@msa47.msa.fr www.msa47.fr*

• Pyrénées Atlantiques : 1 place Marguerite Laborde 64017 Pau Cédex9 – Mél. : *contact@msa64.fr - Contact : Marie Claude FILLATRE – Tél. : 05 59 80 72 96 – www.msa64.fr*

La fondation Crédit Agricole

Dispositif : le dossier Passion. Se reporter à la partie « Aides aux projets humanitaires » pour une description du dispositif.

AIDES AUX PROJETS VACANCES

Caisse d'Allocations Familiales SIDTAS, 1 rue Jean-Louis Vincens 47912 AGEN cedex 9

Dispositif : Les « Formules Innovantes » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Dans le cadre du développement des loisirs de proximité tout au long de

AIR FRANCE



www.airfrance.fr

Tarif Jeunes*

Pour voyager
moins cher
toute l'année

l'année, la Caisse d'Allocations Familiales soutient des projets de loisirs.

Conditions : jeunes de moins de 30 ans, sous condition de ressources. Le projet doit favoriser le départ en vacances de groupes d'enfants ou de jeunes dans une optique de découverte de loisirs attractifs, éducatifs et innovants. La CAF peut verser une aide ponctuelle d'un montant maximum de 3471 € par groupe pour 2009.

Comment faire : Pour en bénéficier, les groupes d'enfants ou de jeunes doivent être encadrés par une association ou une structure. La demande est à déposer deux mois avant le départ auprès du service Action Sociale de la CAF 47.

Contact : MALAFOSSE Laure
Tél. : 05 53 77 18 05
laure.malafosse@cafagen.cnafmail.fr

Fondation Zellidja

60 rue Regnault 75013 PARIS
Tél : 01 40 21 75 32 ou 08 71 74 93 94 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
Mél. : info@zellidja.com
www.zellidja.com

Dispositif : Bourses Zellidja pouvant s'élever jusqu'à 1000 Euros avec le soutien de l'Association des Lauréats Zellidja (conseil pour la préparation du voyage, adresses utiles, lettres de recommandation).

Conditions : Avoir entre 16 et 20 ans au plus l'année du 1er voyage, partir seul(e) pour une durée minimale d'un mois, présenter un projet de voyage

pour un mois au moins, un sujet d'étude précis portant sur le thème et dans le pays de son choix, un budget recettes/dépenses.

Au retour de voyage, un journal de route, un rapport d'étude, les comptes détaillés seront demandés.

Comment faire : Sur quelques pages, présenter : ses motivations pour le voyage en solitaire ; pour la région du monde choisie, la manière dont sera restituée l'expérience et les recherches (écrit, photo, vidéo...), des contacts mis en place pour le voyage, un itinéraire et un calendrier prévisionnel, un budget prévisionnel équilibré. Dans les recettes, faire figurer le montant souhaité de la bourse (1000€ maximum), les soutiens complémentaires et les salaires d'éventuels petits boulots effectués ou à venir.

A noter : un soutien d'ordre familial est perçu comme un manque d'autonomie et ne doit pas dépasser 30% des recettes. La débrouillardise est en revanche très appréciée. Les dépenses doivent tenir compte des frais avant, pendant et après le voyage : cela implique de nombreuses rubriques (transports, photos, hébergement, nourriture, fabrication du rapport).

Attention : la démarche d'un voyage Zellidja n'est pas celle d'un stage, d'un séjour au service d'une organisation, d'un simple voyage touristique ou d'un exploit sportif.

Dossier de candidature :

Monter un projet de quelques pages, contenant :

la fiche d'inscription à télécharger sur

le site internet ou demander au bureau (pour les mineurs, joindre une autorisation des parents)

une photocopie de pièce d'identité
une présentation personnelle (10 lignes maximum)
ton projet d'étude, le plus complet possible.

Le dossier de candidature est à envoyer en 2 exemplaires à l'association des Lauréats Zellidja.

Si le rapport de voyage est jugé satisfaisant, possibilité d'effectuer un second voyage avec une Bourse pouvant s'élever à 1300 € et possibilité devenir Lauréat Zellidja.

Quand : Le dossier complet doit être envoyé avant le 15 mars. Avril : un jury régional d'anciens boursiers examine le dossier. Passage devant le jury en Mai.

Avant le 30 mai : la Fondation Zellidja attribue les bourses et les boursiers signent leur engagement.

Juin : remise des Bourses

Contact : déléguée régionale DAMENE Aurélie, 2 place Camille Jullian 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 40 54 29 75

Port. : 06 79 19 02 90

aurelie.damene@zellidja.com

Conseil régional Aquitaine

Direction Tourisme, Patrimoine Naturel, Mission Jeunesse

Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 56 38 26

Fax. : 05 56 56 38 06

<http://sacados.aquitaine.fr>

Mél. : sac-ados@jeunes.aquitaine.fr

Dispositif : Opération Sac Ados. Le contenu du « Sac Ados » individuel proposé aux jeunes : Un sac à dos de grande contenance, 100 € en chèques vacances, 30 € en chèques de service, 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative (valable 1 an), 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative, 1 ticket téléphone France Télécom, 1 lot de documentation sur la santé et la citoyenneté, l'offre touristique et culturelle régionale, 1 mode d'emploi Sac Ados + une trousse premiers soins, une documentation des politiques jeunesse du Conseil régional.

Conditions : Vous êtes âgé de 16 à 22 ans, vous n'êtes jamais parti en vacances sans votre famille ou structure d'encadrement, vous avez un projet de vacances autonomes, individuelles ou en groupe, vous habitez

Sécurité Sociale Étudiante



partenaire du



dans les quartiers Politique de la ville et en zone rurale.

Séjour en France d'une durée minimale de 4 jours et de 3 nuits. Vous devez assurer seuls l'organisation et la gestion de votre mode de vie durant le séjour. Le projet doit être réaliste, viable et validé en amont par un référent local.

Comment faire : Vérifiez que la structure dont vous dépendez est bien partenaire de cette opération, demandez à votre structure le numéro d'accès (obligatoire pour candidater en ligne) que le Conseil Régional lui aura préalablement alloué. Imprimez le document de candidature afin de préparer au mieux votre inscription en ligne.

Quand : voir le site chaque année

Contact : Liste des structures partenaires de l'opération SAC ADOS disponible sur le site <http://sacados.aquitaine.fr>

AIDES AUX PROJETS SPORTIFS

Mutualité Sociale

Dispositif : « Mieux vivre en milieu rural » : se reporter à la partie « Aides aux projets solidarité, santé, social » pour une description du dispositif.

AIDES AUX PROJETS CULTURELS

Les familles rurales

Dispositif : se reporter à la partie « Aides aux projets humanitaires » pour une description du dispositif.

Mutualité Sociale

Dispositif : « Mieux vivre en milieu rural » : se reporter à la partie « Aides aux projets solidarité, santé, social » pour une description du dispositif.

AIDES AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Fondation Caisse d'épargne

Dispositif : voir la rubrique solidarité

Contact : URBAIN Catherine. Siège administratif : 61 rue du Château d'Eau - 33076 BORDEAUX Cedex – Tél : 05 56 00 17 94

catherine.urbain@ceapc.caisse-epargne.fr

<http://www.fondation-cean.fr/>

La fondation Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne,

Dispositif : Les Initiatives Développement Durable (IDD) : la Fondation soutient tout type d'initiative dans le développement durable (événements, projets innovants...). Les IDD, c'est un soutien aux Initiatives Développement Durable,

Logements, stages, jobs...
www.info-jeune.net

des aides allant de 1000 à 8000 €, une valorisation de votre projet et votre initiative DD concrétisée !

Condition : avoir entre 18 et 35 ans et être résident, originaire ou rattaché au territoire couvert par la Fondation

Contact : Fondation Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, Service Communication & Fondation 64060 PAU Cedex 9

Tél. : 05 59 12 79 66

Mél. : fondation-credit-agricole-pyrenees-gascogne@lefil.com

<http://forum-pyrenees-gascogne.com/wordpress/fondation-capg/contact/>

AUTRES TYPES DE PROJETS

Landes imaginactions

Dispositif : favoriser la prise de responsabilité et d'initiative, permettre l'implication des jeunes dans la vie locale, simplifier les démarches des jeunes et de leurs accompagnateurs pour la réalisation de projets éducatifs, accroître les moyens affectés à une telle politique

Conditions : jeunes de 12 à 28 ans, Comment faire : soutenir les projets individuels ou collectifs des jeunes dans les domaines social, culturel, sportif et lié à l'environnement. Les

projets scolaires, de formation, de création d'entreprise, les projets ayant pour but la compétition sportive, les actions humanitaires d'urgence, sont exclus : d'autres dispositifs existent dans ces domaines.

Quand : Appel à projet 4 fois par an (début février, fin mars, début juin et fin octobre).

Dépôt du dossier à la DDJS 2 semaines et demie avant la réunion de la commission

Partenaires : CAF, DDJS 40, MSA 40, CG des Landes

Contact : des points relais ont été créés dans les Landes pour accompagner les jeunes dans leurs projets et vers le dispositif « Landes imagine Actions »

Liste des accompagnateurs sur :

www.aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=256&Itemid=243

La fondation Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne,

Dispositif : il récompense les meilleures réalisations sur internet (blog, site, applicatif, vidéo...) dans les catégories culturel/artistique, humanitaire/social et territoire. Des Prix de 1500 €.

AIRFRANCE



CIJA

partenaire du

Le souffle jeune

Condition : avoir entre 18 et 35 ans, être résident, originaire ou attaché à Pyrénées Gascogne (Gers, Hautes Pyrénées et Pyrénées Atlantiques), votre réalisation mêle originalité et créativité

Contact : Fondation Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, Service

Communication & Fondation 64060
PAU Cedex 9 - Tél. : 05 59 12 79 66
Mél. : fondation-credit-agricole-pyrenees-gascogne@lefil.com
<http://forum-pyrenees-gascogne.com/wordpress/fondation-capg/contact/>



L'Europe
en accès direct



- Une question sur l'Europe ?
Europe Direct vous donne l'information à la source
- Agir avec l'Europe ?
Europe Direct vous accompagne dans votre projet
- Faire entendre votre voix ?
Europe Direct vous écoute et répercute vos propositions

 **EUROPE DIRECT**

Des services d'information gratuits, du lundi au vendredi





Europe Direct Aquitaine
Centre d'information Jeunesse Aquitaine
125, cours Allaire-Lormaine - Bordeaux
Tél. 05 56 56 00 49/40
europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net

3. Le carnet d'adresses

1- STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'APPUI : ELLE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES

Accueil généraliste

La direction régionale et les directions départementales Jeunesse et Sports en Aquitaine

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

7, boulevard Chaban Delmas

33525 BRUGES cedex

Tel : 05 56 69 38 00

www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr

Initiatives Jeunes : KANCAL Selim et LABARBE Joël

Tél. : 05 56 69 38 56 ou

05 56 69 38 52

Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Dordogne

133, boulevard du Petit Change

24016 PERIGUEUX Cedex

Tél : 05 53 35 72 00

www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/DD024

Contact : DESMESURE Olivier

www.info-jeune.net

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Landes

7, place Francis Planté BP 371 40012

MONT-DE-MARSAN CEDEX

Tél. : 05 58 05 76 30

www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/DD040

Contact : SIBERCHICOT Olivier

Direction départementale de la Jeunesse et des sports du Lot et Garonne

935 avenue du Docteur Jean Bru

47000 AGEN

Tél. : 05 53 77 48 30

www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/DD047

Contact : FEYRIT Jean-Claude

Direction départementale de la Jeunesse et des sports des Pyrénées Atlantiques

6 ter, rue de l'Enfant Jésus - BP 1506

64015 PAU Cedex

Tél: 05 59 27 27 56

www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/DD064

Contact : BIREMBAUX Anne

Information jeunesse

CIJA - Centre Information Jeunesse Aquitaine

Espace Initiatives Jeunes

125 cours Alsace Lorraine

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 56 00 43 ou

05 56 56 00 56

Mél. : anne.dekermoyan@cija.net

www.info-jeune.net

Contact : BARBE DE KERMOY-
SAN Anne – Sur rendez-vous

Organismes point d'appui en Aquitaine

Ces structures sont soit labellisées par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports et de la Vie associative, soit sont point d'appui de la vie associative, soit sont reconnues localement pour leur accompagnement auprès des jeunes dans la réalisation de leurs projets.

DORDOGNE

Association Airelle Dordogne

Maison des initiatives, Le Bourg

24380 CENDRIEUX

Tél. : 05 53 03 21 40

Mél. : airelle.dordogne@airelle.org

Contact : PERNOT DU BREUIL
Christine

Spécialisation : projets et initiatives dans le domaine de la création d'activité économique et dans la gestion des association (diagnostic, accompagnement, évaluation, gestion comptable et financière).

www.info-jeune.net

Association All Boards Family

Espace Jules Vernes, Centre social St
Exupéry 24660 COULOUNIEIX
CHAMIER

Tél. : 06 13 84 71 46

Mél. : allboards@gmail.com

www.allboards.fr

Contact : MASSON Jérôme

Spécialisation : projets et initiatives dans le champ des pratiques culturelles urbaines (battle, hip hop, slam, concerts, interventions dans les quartiers, championnat de skateboard)

Association Institut des Musiques Rock

22 rue St Gervais

24000 PERIGUEUX

Tél. : 05 53 35 40 09

Mél. : asso.imr@wanadoo.fr

www.imr.asso.fr

Contact : BLASINSKI Cédric

Spécialisation : projets et initiatives dans le domaine des pratiques musicales amateurs et professionnelles (accueil, information, pratique des instruments, formations, montage de projets).

Association La Sauce Pour Tous – Point Jeunes de Montpon

26 avenue Pompidou

24700 MONTPON

Tél. : 05 53 82 18 04

Mél. : lasaucepourtous@orange.fr

Contact : DEPENNE Cécile

Spécialisation : projets et initiatives des jeunes dans le Montponnais (soutien aux mineurs dans la Loi 1901 et

YOUR STORIES
AU MONDE

ISSUE 02



of *Business*

THE NEW YORK TIMES



© 2014 H&M. All rights reserved. [www.hm.com](#)

THE NEW YORK TIMES
110 EAST 43RD STREET
NEW YORK, NY 10017
212 512 2000

NAME: _____ PHONE NUMBER: _____

ADDRESS: _____ CITY: _____

POSTAL CODE: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

PHONE NUMBER: _____

aux associations de jeunes majeurs, accueil et information, projets culturels, montages de concerts et intervention en partenariat avec la Mission Locale et le collège.)

Association Le Tri-Cycle-Enchanté

Grande Rue 24310 BOURDEILLE

Tél. : 05 53 03 73 04

Mél. : clement.lebur@no-log.org

www.tri-cycle.org

Contact : LEBUR Clément et GANIAYRE François

Spécialisation : projets et initiatives dans le domaine écologique (déchets, recyclerie, information, cultures locales et solidarité internationale).

Association VIRUS Vallée de l'Isle

BP 44 24110 ST ASTIER

Tél. : 06 83 15 29 32

Mél. : v.i.r.u.s@wanadoo.fr

Contact : BARBUT Ludovic

Spécialisation : projets et initiatives dans le domaine des pratiques musicales avec les jeunes de la Vallée de l'Isle (ateliers Waves, Disco mobile Club, montage de festivals jeunes, recyclage d'instruments)

Association Traverses

Abbaye Ste Claire, 11 rue JJ

Rousseau 24200 SARLAT

Tél. : 05 53 30 44 71

Mél. : traverses-c2r@orange.fr

Contact : SALMON Lionel

Spécialisation : projets et initiatives dans le domaine artistique et culturel (création d'activité, information sur

les différents statuts, aides aux amateurs et professionnels, mise en réseau).

Centre social intercommunal du Canton de Thenon

5 place Montaigne 24210 THENON

Tél. : 05 53 35 09 96

Mél. : csi.thenon@wanadoo.fr

Contact : INGOUF Stéphane et CHARDELIN Olivier

Spécialisation : projets et initiatives pour les jeunes en milieu rural en lien avec le projet culturel du canton (soutien aux musiques amateurs, jeunes artistes, projets internationaux).

Centre social Saint Exupéry de Coulounieix Chamiers Point Information Jeunesse

Centre social St Exupéry,

avenue du G. de Gaulle,

24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

Tél. : 05 53 45 60 30

Mél. : csc@fr.oleane.com

Contact : MALFIONE Sabrina

Spécialisation : projets et initiatives dans le cadre du centre social, aides aux projets, accueil et information, soutien aux projets humanitaires et de solidarité.

Fédération départementale des Francas de Dordogne

29 rue Combes des Dames

24000 PERIGUEUX

Tél. : 05 53 53 17 74

Mél. : francas24@perigord.tm.fr

<http://francas24.overblog.com>

Contacts : BARRIERE Katia et
GADIOUX Lydie

Spécialisation : projets et initiatives pour les jeunes mineurs qui souhaitent s'engager dans la Loi 1901 (association temporaire d'enfants citoyens) et soutien des projets déposés dans le programme européen Jeunesse en Action (accueil et information par un relais local du Programme).

Ligue de l'enseignement de la Dordogne

82 avenue Georges Pompidou, BP
1055 24001 PERIGUEUX Cedex

Tél. : 05 53 02 44 10

Mél. : cferrando@laligue-aquitaine.org

valerie@laligue24.org

Contacts : FERRANDO Chrystel et
DUPEYRAT Valérie

Spécialisation : projets et initiatives pour les mineurs et jeunes majeurs qui souhaitent s'engager dans la Loi 1901 (Juniors Associations) et dans le domaine de la solidarité internationale (Solidarité Laïque). Soutien à la presse des jeunes.

Point Jeunes de Neuvic

PIJ de Neuvic, Hôtel des Entreprises
24190 NEUVIC

Tél. : 05 53 80 54 10

Mél. : neuvic.animation@wanadoo.fr

Contact : YON Sylvie

Spécialisation : projets et initiatives avec les jeunes du canton, projets

humanitaires avec la Roumanie et l'Ukraine, accueil et information jeunesse.

GIRONDE

ABC Blanquefort

8 rue Raymond Valet
33290 BLANQUEFORT

Tél. : 05 57 93 12 96

Mél. : actionjeunesse.abc@wanadoo.fr

Contact : Samuel Nunes

Association des Jeunes de Cenon - AJC

13 rue Louis Pergaud
33150 CENON

Tél. : 06 07 12 77 44

Contact : Nordine Guendez

Association mamboko na mamboko – BIJ de Pessac

Mairie, place de la 5ème République
33604 PESSAC

Contact : Aristide Ganabo

Association Tintamare

45 rue Jauffré 33390 BLAYE

Tél. : 05 57 32 79 81

Contact : Fabien Sicaud

BIJ – Bureau Information Jeunesse de Bègles

Espace Jeune, 21 avenue Jeanne d'Arc 33130 BEGLES

Tél. : 05 56 49 06 34

Contact : Mathieu Laribe

**BIJ – Bureau Information Jeunesse
de Libourne**

Résidence Quilliot - 33 allées Robert
Boulin 33500 LIBOURNE

Tél. : 05 57 74 06 52

Contact : Eric Paillassou

**BIJ – Bureau Information Jeunesse
de Talence**

Place Espeletta 33400 TALENCE

Tél. : 05 56 84 78 13

Contact : Grégory Journier

**CIJA - Centre information jeunesse
Aquitaine**

125 cours Alsace Lorraine

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 56 00 43

Contact : Anne Barbé de Kermoyan

Foyer ruraux de la Gironde

4, Goujon 33500 NEAC

Tél. : 06 74 62 74 16 ou

06 77 73 29 41

Contact : Aude Bolzer

Les petits filous

Mairie

33390 Saint Martin Lacaussade

Tél. : 06 84 13 03 78

Contact : Christine Massellamany

MJC Malartic Gradignan

Château Malartic, Boulevard

Malartic 33170 GRADIGNAN

Tél. : 05 56 89 02 50

Contact : Jean-François Traumat

Mairie de Villenave d'Ornon

BP 97

33883 VILLENAVE D'ORNON

Tél. : 05 56 75 69 48

Contact : BERTIN Manuel

Mission locale de Haute Gironde

8 Au Mas

33710 BOURG SUR GIRONDE

Tél. : 05 57 94 06 80

Contact : Nathalie Hernandez

**PIJ – Point Information Jeunesse
d'Artigues**

Espace Jeune, Château Béthaille

33370 ARTIGUES PRES BOR-
DEAUX

Tél. : 05 57 80 24 11

Contact : Khalid Ibbanou

**PIJ – Point Information Jeunesse
Lacanau**

Mairie, avenue de la Libération

33680 LACANAU

Tél. : 05 56 26 42 62

Contact : Karinne Baunat

LANDES

Association Centre de Loisirs

Quartier de la plaine

40800 Aire sur l'Adour

Tel : 05 58 71 61 63

Mél. : *cen-*

tre.de.loisirs.aire@wanadoo.fr

Contacts : SAUVAUD Christophe et
PICARD Stéphane

CCAS Hinx

Mairie 40180 HINX
Tél. : 05 58 89 50 24
Mél. : mairie-de-hinx@wanadoo.fr
Contacts : DUDES Vincent et
MENARD Karine

Café Music

4 cale de la marine
40000 Mont de Marsan
Tél. : 05 58 85 92 92
Mél. : lecafemusic@wanadoo.fr
www.lecafemusic.com
Contact : VALDES Didier

Ligue de l'enseignement des Landes

122 rue du Général de Lobit
40000 Mont de Marsan
Tél : 05 58 06 31 32
Mél. : falep.40@wanadoo.fr

Contact : COMET Michel ou
DUBERGEY Françoise
Spécialisation : projet théâtre éducatif, sportif, audiovisuel.

FRANCAS des Landes

3 allée de la solidarité
40000 Mont de Marsan
Tél. : 05 58 46 33 54
Mél. : francas.landés@wanadoo.fr
Contact : ROLLIN olivier

Amicale laïque ryonnaise et Conseil municipal des jeunes

Mairie 40370 RION DES LANDES
Tél. : 05 58 57 18 71
Mél. : thier.tastet@wanadoo.fr
Contact : RAMAZEILLES Karine,
TASTET Thierry et CHEVALIER
Chantal.



Landes Musiques Amplifiées (LMA)

204 avenue de la Résistance
40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05 58 35 40 90
Mél. : lma.catherine@free.fr
Contacts : GRECO Stéphane et
GUERNION Catherine
Spécialisation : projets musicaux

Foyer de Jeunes et d'Éducation Populaire (FJEP)

Allée Christus
40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05 58 91 88 60
Mél. : tit_teuf@yahoo.com
Contact : LAPORTE Frédéric

Association centre de loisirs éducatifs (ACLE)

128 allées d'Haussez 40190 VILLE-NEUVE DE MARSAN
Tél. : 05 58 45 35 26
Mél. : acle.villeneuve@wanadoo.fr
Contact : BEZIAT Jean Marie

Fédération départementale des Foyers Ruraux

128 allée d'Haussez
40190 Villeneuve de Marsan
Tél. : 05 58 45 27 36
Mél. : fdfr40@wanadoo.fr
Contact : LAHITON Rachel

LOT ET GARONNE**BIJ – Bureau Information Jeunesse Mairie Agen**

Rue Henri Dunan 47916 AGEN
Tél. : 05 53 69 47 08

Mél. : pointjeunes@ville-agen.fr

Contact : MASSON Stéphane

PIJ – Point Information Jeunesse FJT Agen

Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT),
2 impasse Morère
Tél. : 05 53 77 23 23
Mél. : fjtagen@wanadoo.fr
Contact : M. BOUSQUET et M. GAYRAL

BIJ – Bureau Information Jeunesse Mairie Boe

Centre administratif 47550 BOE
Tél. : 05 53 98 18 92
Mél. : mdj-bon-encontre@wanadoo.fr
Contact : GAYRAUD Serge

PIJ – Point Information Jeunesse Casteljaloux

Parc Municipal
Tél. : 05 53 93 99 34
Mél. : ml.casteljaloux@wanadoo.fr

PIJ – Point Information Jeunesse Foulayronnes

Mairie
47510 FOULAYRONNES
Tél. : 05 53 95 97 66
Mél. : bij-foulayronnes@orange.fr
Contact : KOUACH Hafida

Association After Before

108 rue Léon Jouhaux
47500 FUMEL
Tél. : 05 53 41 63 44
Mél. : lene@after-before.org

**PIJ – Point Information Jeunesse
Lavardac**

Mairie 47230 LAVARDAC

Tél : 05 53 97 71 01

service.jeunesse.val.dalbret@wanadoo.fr

Contact : CASTERA Christine

**PIJ – Point Information Jeunesse Le
Passage**

Ferme de Bechet

47520 LE PASSAGE

Tél. : 05 53 47 31 24

Mél. : *jeu-*

nesse.lepassage@wanadoo.fr

Contact : REVERTE Sylvain

**BIJ – Bureau Information Jeunesse
Marmande**

Mission locale, 3 rue de l'Observance

47200 MARMANDE

Tél : 05 53 64 47 88

Mél : *missionlocalemg@wanadoo.fr*

Contact : DUHEME Sylvain

**PIJ – Point Information Jeunesse
Sainte-Livrade-sur-Lot**

7 avenue René Bouchon 47110

SAINTE LIVRADE SUR LOT

Tél : 05 53 01 47 98

Mél : *p.jeune@ville-ste-livrade47.fr*

Contact : Melle PIC et Melle
BAFOU

**BIJ – Bureau Information Jeunesse
Villeneuve-sur-Lot**

Centre culturel

47300 VILLENEUVE SUR LOT

Tél. : 05 53 41 84 60

Mél : *cyber-*

jeunes.villeneuve@dial.oleane.com

Contact : JEANSOU Virginie et
ESCOTS Carole

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**BIJ – Bureau Information Jeunesse
Saint-Jean-de-Luz**

34 boulevard Victor Hugo 64500

SAINT JEAN DE LUZ

Tél : 05 59 85 20 40

Mél : *jeunesse@ville-saintjeande-luz.fr*

Contact : RAVON Barbara

Initiatives Instep

14 avenue de Saragosse 64000 PAU

Tél. : 05 59 30 72 38

- Evaluation des besoins des associations d'utilité sociale (hors sport et tourisme) / Méthodologie de projet / Recherche de financements / Gestion



partenaire du

CIJA

CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

Le souffle jeune

comptable et financière / Ressources humaines / Organisation, communication, partenariat, cadre juridique / Gestion d'un fonds d'ingénierie pour financer des interventions spécialisées dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

La fabrique à projets

Maison de quartier André Magre,
18 rue Bourbaki 64000 PAU
Tél. : 05 59 32 72 80
Mél. : lafabrique2003@yahoo.fr
Contacts : MANUEL Danitza et
BEAUCHAUD Isabelle
- prêt de salle, mise à disposition
d'ordinateur

La pépinière

4-8 avenue Robert Schuman
64000 PAU
Tél. : 05 59 92 72 00
Mél. : gisele.montaut@pepiniere-pau.com

Contact : Gisèle Montaut
- Documentation, Permanences juridique, prêt ou location de salle et matériels divers, salle multimédia et Formation Informatique, hébergement associatif (siège social, boîte aux lettres, matériel administratif, etc.).

PIJ – Point Information Jeunesse Lescar

Rue Raoul Follereau 64230 LESCAR
Tél : 05 59 81 02 89
Mél : g.bazin@mairie-lescar.fr
Contacts : BAZIN Gérald et LAUS-SUCQ David

Maison pour tous Léo Lagrange

41 rue du Colonel Gloxin
64000 PAU
Tél. : 05 59 06 67 00
Mél. : accueil@leolagrange.fr
<http://leolagrange-pau.wordpress.com>
Contact : RANCEZ Jean-Pierre
- prêt de matériel, prêt de salle, mise
à disposition d'ordinateur.

Réseaux des clubs d'initiatives solidaires

20 avenue Federico Garcia Lorca
64000 PAU
Tél. : 05 59 30 56 29
Mél. : club.initiatives@wanadoo.fr
- Aide logistique / Prêt de locaux,
prêt matériel informatique, hébergement temporaire d'associations nouvelles, organisation de réunions collectives d'échanges entre porteurs de projets.

Université de la citoyenneté

29 rue Emile Guichené 64000 PAU
Tél. : 05 59 27 63 38
www.citoyennete.com
- Aide à la communication (relation médias, Agenda associatif, Répertoire des associations, etc.), documentation, hébergement associatif (siège social, boîte aux lettres, matériel administratif, etc.).

Logements, jobs...
www.info-jeune.net

AIR FRANCE



www.airfrance.fr

Tarif Jeunes*

Pour voyager
moins cher
toute l'année

PROJET CONCERNANT LA SOLIDARITÉ : HUMANITAIRE, SANTÉ, SOCIAL

www.metisitem.radsy.org

Nouveau portail sur la Jeunesse et la Solidarité Internationale géré par le RADSI. MetiSiteM est un site d'orientation pour la jeunesse aquitaine sur la solidarité internationale. Le Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale propose cet outil aux jeunes mais aussi aux acteurs de la S.I.

DORDOGNE

Ligue de l'enseignement de la Dordogne

82 avenue Georges Pompidou, BP
1055 24001 PERIGUEUX Cedex

Tél. : 05 53 02 44 10

Mél. : *cferrando@laligue-aquitaine.org*

valerie@laligue24.org

Contacts : FERRANDO Chrystel et
DUPEYRAT Valérie

GIRONDE

Cool'eurs du Monde

Château les Griffons, rue Léo
Lagrange 33530 BASSENS

Tél. : 05 57 77 39 79

Mél. : *cooleursdumonde@voila.fr*

www.cooleursdumonde.org

Contact : LOUSTALOT-SAGNA
Jessica

Dispositifs d'accompagnement :
Accompagnement des porteurs de

projets de solidarité internationale âgés de 16 à 30 ans (départs individuels, collectifs, stages, SVE, volontariat international) : appui, conseil et expertise, aide à la mise en œuvre du projet, journées de rencontre, d'informations et de formation sur : le montage et le financement de projet, la préparation au départ, la formation des encadrants, l'échange de savoir (acteurs du sud et du nord).

PROJET CONCERNANT LE SPORT

GIRONDE

CDOS Gironde - Comité départemental olympique et sportif de la Gironde

153 rue David Johnston

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 00 99 05

Mél. : *cdos33@wanadoo.fr*

http://gironde.franceolympique.com

Contact : MABILLE Betty

- Lieu ressource pour tous les projets à caractère sportif, aide au montage de projet et à la recherche de subvention.

LANDES

Foyer de Jeunes et d'Education Populaire (FJEP)

Allée Christus

SAINT PAUL LES DAX

Tél. : 05 58 91 88 60

Mél. : *tit_teuff@yahoo.com*

Contact : LAPORTE Frédéric

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Sport Pyrénées Emploi
Centre Départemental Nelson
Paillou, 12 rue du Professeur
Garrigou Lagrange 64000 PAU
Tél. : 05 59 14 19 60
www.spe64.org/

PROJET CONCERNANT LA CULTURE

Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine (DRAC)

54 rue Magendie
33074 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 95 02 02
- Service déconcentré du Ministère
de la culture et de la communication,
la DRAC est l'organisme référent
pour tous les projets à caractère cul-
turel.

DORDOGNE

Agence culturelle départementale

Espace Culturel Départemental
François Mitterrand
2 place Hoche 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 06 40 00
Mél. : info@culturedordogne.fr
www.culturedordogne.fr
Contact : HARTMANN Sandrine
Elle a pour vocation d'être un lieu de
rencontres, d'échanges, de conseils,
d'information auprès de tous les
acteurs de la vie musicale et chorégra-
phique, collectivités, opérateurs cultu-
rels, artistes professionnels et ama-
teurs.

Centre de ressources : Il s'agit d'un
ensemble d'outils et de services pour
aider les communes, les associations,
les musiciens, les particuliers dans
leurs démarches, leurs projets ou plus
simplement encore, leur quête d'infor-
mation :

Journées d'information : Animées
par des intervenants spécialisés, elles
ont pour thèmes des questions de l'ac-
tualité de l'action culturelle, du droit
du spectacle, de la gestion administra-
tive...

GIRONDE

Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel - IDDAC

59, avenue d'Eysines, BP 155
33492 LE BOUSCAT Cedex
Tél : 05 56 17 36 36
www.iddac.net

Contact : TREILLE Christine
Mél. : pratique.artistique@iddac.net
L'Iddac, outil du Conseil Général de
la Gironde, a, depuis sa création en
1991 et par héritage, pour vocation
essentielle d'initier et de soutenir l'ac-
tion culturelle et artistique en
Gironde.

Dispositifs d'accompagnement :
l'Iddac accompagne des porteurs de
projets de spectacles vivants.
L'accompagnement se fait au cas par
cas en fonction de la formation et du
projet.

www.info-jeune.net

Krakatoa Transrock

3 avenue Victor Hugo
33700 Mérignac Arlac
Tél. : 05 56 24 34 29

Mél. : pepiniere@krakatoa.org

www.krakatoa.org –

www.myspace.com/lekrakatoa

Contact : MANGIER Guillaume
(Tél. : 05 56 99 60 36)

Dispositifs d'accompagnement : Sur rendez vous, cet accompagnement est destiné aux musiciens de la région, qu'ils soient amateurs, ou en voie de professionnalisation, désireux d'obtenir une aide, des renseignements, un regard extérieur pour initier, corriger ou développer leur démarche artistique. Nous offrons à ces artistes un lieu-ressource où il est possible d'obtenir, gratuitement, des conseils, qu'il soient administratifs, méthodologiques ou techniques, ainsi qu'un

suivi de leur projet. Ce service peut éventuellement déboucher au fil du temps et de l'évolution du groupe, sur un accompagnement plus marqué grâce aux dispositifs d'accompagnement (pépinière d'artistes) développés par la structure.

LA MALLETTE, kit de survie administratif en milieu culturel : A la disposition des porteurs de projets, un outil pédagogique regroupant une majeure partie des informations basiques mais nécessaires au montage de projet musicales actuelles.

L'obtention de cette mallette est gratuite et sur RDV auprès des structures suivantes :

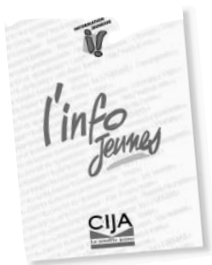
Gironde : LE KRAKATOA,
Guillaume Mangier

Tél. : 05 56 99 60 36

Mél. : pepiniere@krakatoa.org

Dordogne : LE SANS RESERVE,

ABONNEZ-VOUS AUX FICHES DU CIJA



Enseignement, Métiers et Formation professionnelle, Emploi, Formation permanente, Société et vie quotidienne, Loisirs, Vacances, Etranger, Sport.

**UNE DOCUMENTATION PRÉCISE ET
ACTUALISÉE À PORTÉE DE MAIN.**

(Abonnement 150€ TTC/an)

Renseignements : 05 56 56 00 56

SPÉCIAL 18-25 ans

Credit photos : Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes / Gérald Buitraud - Agence Pérez & Cie



18-25 ans ; La Caisse d'Épargne Finance vos projets

Crédit « 1000 € à 0% »

La Caisse d'Épargne a conçu spécialement pour vous
cette offre exceptionnelle pour tous les projets
que vous avez en tête, pour faire ce que vous voulez,
quand vous le voulez :

- > Un montant unique : 1000 €
- > Une durée unique : 36 mois
- > Pas de frais de dossier, pas d'intérêt

Exemple* pour un prêt personnel de 1 000 € au TEG (taux Effectif Global) fixe de 0% sur 36 mois.
Frais de dossier = 0 €. 36 mensualités de 27,78 € (hors assurance décès perte totale
et irréversible d'autonomie facultative). Coût total du crédit = 0 €.
Aucun versement de quelque nature que ce soit ne sera exigé de la part du client
avant l'obtention du prêt sollicité.
Offre valable jusqu'au 31/12/2009, réservée aux jeunes de 18 à 25 ans inclus.



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

* À titre indicatif et non contractuel, sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE-POITOU-CHARENTES Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivant du Code monétaire et financier. Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 273 281 880 euros dont le siège social est à BORDEAUX (33076) 61, rue du Château d'Eau immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 055.

Ludo : Tél. : 05 53 06 12 73
Landes : LMA, Catherine Guernion :
Tél. : 05 58 35 40 90
CAFE MUSIC' : Alexandra Bergey :
Tél. : 05 58 85 92 92
Lot et Garonne : LE FLORIDA,
Audrey Clémenti
Tél. : 05 53 47 59 54
Pyrénées Atlantiques : AMPLI,
Stéphane : Tél. : 05 59 32 93 49

LANDES

AMAC Café Music

4 cale de la marine
40000 Mont de Marsan
Tél. : 05 58 85 92 92
Mél. :
dvaldes.lecafemusic@orange.fr
Contact : VALDES Didier

Foyer de Jeunes et d'Education Populaire (FJEP)

Allée Christus
SAINT PAUL LES DAX
Tél. : 05 58 91 88 60
Mél. : *tit_teuf@yahoo.com*
Contact : LAPORTE Frédéric

Landes Musiques Amplifiées (LMA)

204 avenue de la Résistance

40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05 58 35 40 90
Mél. : *lma.catherine@free.fr*
Contacts : GRECO Stéphane et
GUERNION Catherine, spécialisa-
tion : projets musicaux.

LOT ET GARONNE

Carrefour des Musiques et Danses Traditionnelles en Aquitaine

Centre municipal, 10 rue Ledru-
Rollin 47 000 AGEN
Tél. : 05 53 48 25 27
www.carrefouraquitain.com
Activité : Centre de ressource régio-
nal de musiques et danses tradition-
nelles - Information, promotion,
coordination et accompagnement de
projets dans le domaine des musiques
et danses traditionnelles en
Aquitaine.

Association pour le Développement de l'Expression Musicale (A.D.E.M. Florida)

BP 30167, 95 Boulevard Carnot
47005 AGEN cedex
Tél. : 05 53 47 59 54
Mél. : *accueil@le-florida.org*
www.le-florida.org



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

partenaire du

CIJA

Le souffle jeune

- A l'écoute des personnes, collectifs, associations, collectivités... l'ADEM Florida participe au développement culturel du Lot et Garonne en accompagnant divers projets.

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

AMPLI, centre de musiques actuelles

Allée Montesquieu

64140 Billère

Tél. : 05 59 32 93 49

Mél. : contact@ampli.asso.fr

www.ampli.asso.fr

Contact : CORTIJO Stéphane (mél. : centre-info@ampli.asso.fr)

Accompagnement spécifique selon le projet (conseil administratif et juridique, conseil promotion...) sur rdv.

PROJET CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

DORDOGNE

Pour les enfants du Pays de Beleyme

Centre d'animation rurale, Le Bourg

24140 Montagnac la Crempse

Tél. : 05 53 80 18 19

Mél. : beleyme@perigord.tm.fr

Domaines de compétences : Milieu rural, environnement, paysages, Gestion des déchets et gestion de l'eau (accompagnement pédagogique), Jardins pédagogiques, Formations et animations rurales, Labellisé "Pôle Environnement" par le Conseil Général de la Dordogne

- Aide et conseil au montage de projets, prêt de salle, mise à disposition d'ordinateur

GIRONDE

Maison de la Nature et de l'Environnement

3, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX

Tél. : 05 56 91 33 99

Mél. : mne.bordeaux@wanadoo.fr

Regroupement de fédérations et d'associations agissant dans les domaines les plus divers qui touchent à l'environnement naturel ou urbain.

DIREN Aquitaine – Direction Régionale d'Environnement d'Aquitaine

95, rue Liberté 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 93 61 00

www.aquitaine.ecologie.fr

Graine Aquitaine

8 rue de l'Abbé Gaillard

33830 Belin-Beliet

Tél. : 05 56 88 19 07

Mél. : infos@graine-aquitaine.org

www.formations-envir-aquitaine.org,

site des formations et des métiers liés à l'environnement

www.reseau-orfee.org, annuaire des

Acteurs de l'environnement et Outils Pédagogiques en Aquitaine

Merci d'avance,

Association loi 1901, GRAINE

Aquitaine regroupe des personnes et des structures, acteurs de l'éducation à l'environnement.

- Conseiller et accompagner les porteurs de projets en Education à l'Environnement,

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

CPIE Littoral basque / Les Amis d'Abbadia

Domaine d'Abbadia 64700 Hendaye

Tél. : 05 59 20 37 20

Mél. :

cpie.littoral.basque@hendaye.com

www.cpie-littoral-basque.eu

- Entretien personnalisé et aide au montage de projets sur rendez vous

Education Environnement

2 rue Pats 64260 Buzy

Tél. : 05 59 21 06 60

Mél. : education.environnement.64@wanadoo.fr
www.education-environnement-64.org

- Accompagner les projets sur l'éducation à l'environnement

AUTRES TYPES DE PROJETS

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Cyber base Pau Pyrénées

4 rue Despourrins 64000 Pau

Tél. : 05 40 03 10 00

<http://cyberbase.agglo-pau.fr/>

Contact : Hélène Grimal

Appui et conseil pour la mise en œuvre de projets Internet et multimédia.





Libre et protégé à la fois !

**SÉCURITÉ
SOCIALE
ÉTUDIANTE**

Centre 417

Complémentaire
SANTÉ



**SERVICES &
ASSURANCES
ÉTUDIANTES**

Confortable +

Une protection santé

à tout temps pour **16€**



**Simplicité
et rapidité**

- Frais Prévus Réduits
- Remboursement immédiat en Argent

**Proximité
et conseil**

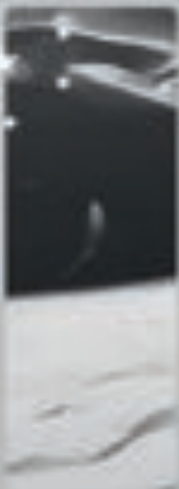
- Plus de 20 agences
- Et 100 conseillers disponibles



PROPOSÉ ET ORGANISÉ PAR
L'UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE - 33000 BORDEAUX
100, AVENUE DE LA LIBÉRATION
33000 BORDEAUX

**50 % sur le trajet domicile-lieu d'études
en train et en autocar**

et 25 % à 50 % sur les autres trajets toute
l'année



CIA

Vous avez un projet PROfessionnel ?

Rencontrons -nous !



...14000 clients PROS, en Aquitaine Poitou-Charentes
nous font déjà confiance,



pourquoi pas vous ?



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Vittavi
MALADIE

**Libre
et protégé à la fois !**

**SÉCURITÉ
SOCIALE
ÉTUDIANTE**

CONTRAT 817

COMPLÈTEMENT
SANTÉ



**SÉRVICES &
ASSURANCES
ÉTUDIANTES**

Confortable +

Une protection santé

tout votre pour **16€** /mois



**Complète
et gratuite**

- + Dans Payer National
- + Remboursement immédiat en ligne

**Précise
et correcte**

- + Plus de 20 experts
- + et 100 conseils gratuits

0 825 825 715

www.vittavi.fr